



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3313 — Vendredi 27 Mars 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV RENDEMENT	2
SICAV CROISSANCE	3

ASSEMBLEES GENERALES

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR – COTUNACE –	4
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB –	4
SICAV TRESOR	5
SICAV PROSPERITY	5
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS – SNMVT –	5
SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE – SPDIT SICAF –	6
SOCIETE INDUSTRIELLE OLEICOLE SFAXIENNE – SIOS ZITEX –	6

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD – SODIS SICAR –	7
--	---

COURBE DES TAUX	7
-----------------	---

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	8
---------------------------------------	---

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :
COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE
EXTERIEUR – COTUNACE –

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB –

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008 :
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB –

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 2, rue Turquie - 1001 Tunis -

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 mars 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2008, approuve le bilan et les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 . Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la distribution du bénéfice de l'exercice 2008 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de 3,935 Dinars par action, à compter du 31 Mars 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement des mandats de:

- Monsieur Zouheir HASSEN
- Monsieur Abdellatif EL FEKIH
- La société ASTREE
- La société CAPINVEST

et ce pour une durée de 3 ans, comme le permettent les statuts. Ce mandat arrive à expiration le jour de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mme Latifa ZITOUNI en tant qu'administrateur en remplacement de M. Tahar LADJIMI, et ce, pour une durée de trois ans qui expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)**SICAV CROISSANCE**

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège Social : 2, rue Turquie-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 mars 2009**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2008, approuve le bilan et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.604.212,893 D. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la distribution du bénéfice de l'exercice 2008 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration. Le dividende sera mis en paiement à raison de 4,670 Dinars par action, à compter du 31 mars 2009.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Kamel JENDOUBI en tant qu'administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise le Président Directeur Général à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR
L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
- COTUNACE -**

Siège Social :Rue 8006, Cité Montplaisir - 1002 Tunis -

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE - porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **31 mars 2009 à 10H**, au siège social de la compagnie sis à Tunis - rue 8006, Montplaisir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2008.
2. Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008.
3. Approbation des comptes de l'exercice 2008.
4. Quitus aux administrateurs sur l'exercice 2008.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2008.
6. Fixation des jetons de présence du Conseil d'administration.
7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour le mandat 2009-2010-2011.
8. Remplacement, à titre de roulement, des administrateurs.

2009 - AS - 1132

— *** —

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES
- UIB -**

Siège Social :65, Avenue Habib Bourguiba Tunis -

L'Union Internationale de Banques porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 11 Avril 2009 à 10H30** à l'Hotel Karthago Le Palace, Complexe Cap Gammarth, 2078 la Marsa, les Cotes de Carthage, Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
- 4- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- 5- Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit.
- 6- Quitus aux Administrateurs.
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2008.
- 8- Approbation de la réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration
- 9- Nomination et/ou renouvellement de mandat des commissaires aux comptes

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir disponible auprès de la Direction " BOURSE " de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même direction sise au 10 rue d'Egypte- TUNIS (4é étage), étant entendu que nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même membre de cette assemblée, cette prescription ne s'appliquant pas aux mandataires légaux ni aux représentants des sociétés actionnaires

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la Direction " BOURSE " de l'UIB sise au 10 rue d'Egypte- TUNIS (4é étage) .

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2009 - AS - 1133

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**AVIS DES SOCIÉTÉS (suite)****SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba -Tunis

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de SICAV TRESOR (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le **Mercredi 8 Avril 2009 à 15H00** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
7. Questions diverses.

2009 - AS - 1118

— *** —

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis -

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de SICAV PROSPERITY (Société d'Investissement à Capital Variable) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le **Mercredi 8 Avril 2009 à 16H00** au siège social, sis à 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

2009 - AS - 1119

— *** —

**SOCIETE NOUVELLE MAISON
DE LA VILLE DE TUNIS
- SNMVT -**

Siège Social : 1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 7 avril 2009 à 9 H 30**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la maison de l'entreprise), avenue principale, 2053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2008 de la SNMVT, et des sociétés du groupe ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2008 de la SNMVT et des sociétés du groupe ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2008 de la SNMVT ;
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2008 des sociétés du groupe ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2008 ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (Intermédiaires en bourse/ banque) au plus tard le **01 avril 2009**.

2009 - AS - 1115

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -**

Siège Social : 5, route de l'Hôpital Militaire - 1005 Tunis -

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 7 avril 2009 à 10H** , à l'hôtel Sheraton -Salle Marhaba 2-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2008.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent les états financiers de cet exercice.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Affectation des résultats.
- Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'Administrateurs.
- Franchissement de seuil de participation.
- Pouvoir à donner.

2009 - AS - 1098

— *** —

**SOCIETE INDUSTRIELLE
OLEICOLE SFAXIENNE
- SIOS ZITEX -**

Siège Social : Route de Gabès Km 2 Sfax

La SOCIETE INDUSTRIELLE OLEICOLE SFAXIENNE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale ordinaire se tiendra le dimanche **29 mars 2009 à 9h** au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2007-2008 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- 3- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2007-2008 ;
- 5- Quitus aux membres du conseil d'administration ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2007-2008 ;
- 7- Lecture du rapport de gestion du groupe ;
- 8- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés ;
- 9- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2007-2008 ;
- 10- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

2009 - AS - 1113

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR -

Siège social : Complexe commercial et administratif

rue Mansour ElHouch -4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud –SODIS SICAR– informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **13 016 710 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008 et ouverte à la souscription le 10 novembre 2008 conformément au prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 08/626 du 24 octobre 2008, a été réalisée par :

- l'émission de 1 301 671 actions nouvelles de nominal 10 dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées du quart à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **26 033 420 dinars** divisé en **2 603 342** actions de nominal 10 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2009 - AS - 1108

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 MARS 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,532%		
TN0008002339	BTCT 13 semaines 09/06/2009	4,146%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,176%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,180%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,197%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010	4,197%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,198%	1 025,480
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,341%	1 045,000
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,414%		1 020,699
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,239%		1 033,511
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,118%	1 103,446
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,062%	1 144,097
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,922%	1 103,501
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,664%		1 033,880
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,107%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,672%		1 069,128
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,051%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,942%		1 042,780
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,192%		1 061,770

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 26/03/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 27/03/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,782	126,852	1,292	1,03%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	104,445	104,455	0,911	0,88%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	103,049	103,059	0,868	0,85%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	101,667	101,677	*** 0,948	0,90%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,648	105,660	1,096	1,05%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,814	105,826	1,032	0,98%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	104,270	104,282	1,085	1,05%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	104,073	104,085	1,047	1,02%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,340	107,350	1,132	1,07%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	106,059	106,070	1,028	0,98%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,354	109,379	1,330	1,23%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	105,045	105,057	1,050	1,01%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,441	104,452	1,060	1,03%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,394	107,404	1,175	1,11%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,404	105,416	0,969	0,93%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	107,030	107,040	1,029	0,97%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,608	107,619	1,110	1,04%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	105,170	105,180	0,962	0,92%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	101,978	101,990	*** 1,041	0,99%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	105,431	105,443	1,021	0,98%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	104,177	104,189	1,100	1,07%
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,574	105,586	1,821	1,75%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,404	104,416	0,865	0,84%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,333	102,343	0,965	0,95%
SICAV MIXTES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,149	1,150	0,010	0,88%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,935	10,937	0,104	0,96%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,510	10,512	0,098	0,94%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 104,364	104,436	1,072	1,04%
FCP SECURAS	STB Manager	-	103,356	103,366	0,853	0,83%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	101,490	101,502	1,032	1,03%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,827	41,831	0,340	0,82%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,441	30,444	0,281	0,93%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	76,770	76,856	3,237	4,40%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	110,556	110,942	7,883	7,65%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 103,548	1 107,166	72,486	7,01%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	62,268	62,420	1,100	1,79%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,941	101,953	1,769	1,77%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	59,809	60,103	2,307	3,99%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,989	46,121	1,646	3,70%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	51,017	51,059	1,427	2,88%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,844	95,929	1,114	1,17%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	97,318	97,488	2,700	2,85%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,709	13,713	0,365	2,73%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	77,605	77,898	3,605	4,85%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	201,400	201,755	10,209	5,33%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	109,849	109,929	1,929	1,79%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 480,521	1 482,807	47,721	3,33%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 684,804	1 688,139	65,240	4,02%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 146,687	147,583	6,594	4,68%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 137,187	137,547	3,982	2,98%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 124,924	125,103	2,096	1,70%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,610	1,605	0,086	5,66%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,414	1,412	0,063	4,67%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 053,316	8 094,955	199,683	2,53%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,162	11,175	0,216	1,97%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,751	11,785	0,218	1,88%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,773	13,819	0,754	5,77%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,816	12,810	0,868	7,27%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 103,757	103,398	2,660	2,64%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 105,428	105,322	4,137	4,09%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 107,080	107,049	3,014	2,90%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,528	13,581	0,492	3,76%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 069,370	1 070,329	19,120	1,82%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 369,807	5 363,349	28,313	0,53%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 115,282	115,264	3,096	2,76%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 105,616	105,508	2,219	2,15%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 019,663	1 013,463	2,688	0,27%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	105,743	105,976	3,427	3,34%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	491,569	492,569	22,842	4,86%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 113,866	114,546	5,705	5,24%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	101,137	101,508	4,479	4,62%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,860	100,991	0,667	0,66%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,851	100,977	0,621	0,62%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,926	100,954	0,570	0,57%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 101,951	101,928	1,605	1,60%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 102,127	101,994	2,181	2,19%
AIRLINES FCP	Tunisie Valeurs	*S.C	** 10,000	10,026	0,026	0,26%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
- COTUNACE -**

Siège social : Rue 8006 Montplaisir- Tunis

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 mars 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT (M. Abderrazek GABSI)

BILAN - ACTIFS (Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2008			31 décembre 2007
			Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS	Actifs incorporels	4	163 779	-111 597	52 182	13 118
	Actifs corporels d'exploitation	4	1 128 731	-994 457	134 274	184 871
	Placements :	4	30 953 321	-1 772 619	29 180 702	33 279 124
	Terrains et constructions	4	2 250 960	-1 609 856	641 104	745 559
	Autres placements financiers	5	28 702 361	-162 763	28 539 598	32 533 565
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	2 410 040		2 410 040	2 773 562
	Créances :		23 669 312	-5 697 335	17 971 977	17 442 917
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	21 852 646	-5 697 335	16 155 311	14 779 401
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	1 682 375	-	1 682 375	2 465 239
	Autres créances	9	134 291	-	134 291	198 277
	Autres éléments d'actifs :		1 357 538	-	1 357 538	1 107 150
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	748 332	-	748 332	498 743
	Comptes de régularisation Actif	11	609 206	-	609 206	608 407
	TOTAL DES ACTIFS		59 682 721	-8 576 008	51 106 713	54 800 742

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 000 000	5 000 000
	Réserves		3 351 441	3 315 803
	Autres capitaux propres		9 877	18 954
	Résultats reportés		1 069 905	695 045
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	9 431 223	9 029 802
	Résultat de l'exercice		763 055	474 861
	Total des capitaux propres avant affectation	12	10 194 278	9 504 663
PASSIFS	Provisions techniques brutes	13	4 059 865	4 485 183
	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	2 900 294	3 067 596
	Autres dettes :		19 407 931	18 262 097
	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	1 942 770	1 852 555
	Dettes nées d'opérations de réassurance	16	16 974 504	15 876 575
	Autres dettes	17	490 657	532 967
	Ressources spéciales	18	14 370 640	19 333 354
	Autres passifs :		173 705	147 849
	Comptes de régularisation Passif		173 705	147 849
	Total des passifs		40 912 435	45 296 079
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		51 106 713	54 800 742

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE			Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
(Montants exprimés en dinars)		Notes	brutes 2008	2008	nettes 2008	nettes 2007
PRODUITS TECHNIQUES	Primes acquises :		6 671 292	-5 407 942	1 263 350	1 198 888
	Primes émises et acceptées	19	6 345 801	-5 189 863	1 155 938	1 175 526
	Variation de la provision pour primes non acquises	20	325 491	-218 079	107 412	23 362
	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21	251 730	-	251 730	258 756
	Autres produits techniques	22	209 588	-	209 588	177 951
CHARGES TECHNIQUES	Charges de sinistres :	23	-7 641 810	7 525 234	-116 576	-487 639
	Montants payés		-7 963 452	7 670 677	-292 775	-272 002
	Variation de la provision pour sinistres		321 642	-145 443	176 199	-215 637
	Variation des autres provisions techniques		-	-	-	-
	Frais d'exploitation :		-124 434	-	-124 434	-206 122
	Frais d'acquisition	24	-757 737	-	-757 737	-728 545
	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	-50 248	-	-50 248	-24 215
	Frais d'administration	24	-552 611	-	-552 611	-479 518
	Commissions reçues des réassureurs	25	1 236 162	-	1 236 162	1 026 156
	Autres charges techniques	24	-916 013	-	-916 013	-988 513
	Variation de la provision pour équilibrage	13-3	-221 815	-	-221 815	46 679
	RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		-1 771 462	2 117 292	345 830	-

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT			Exercice clos le	Exercice clos le
(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PRODUITS NON TECHNIQUES	Résultat technique de l'assurance non vie		345 830	-
	Produits des placements (assurance non vie) :	26	1 327 632	1 029 968
	Revenus des placements		1 313 760	1 025 239
	Reprises de corrections de valeur sur placements		13 872	4 729
	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	21	-251 730	-258 756
	Autres produits non techniques	27	45 137	109 092
CHARGES NON TECHNIQUES	Charges de placements (assurance non vie) :	28	-491 043	-255 481
	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-152 699	-116 471
	Corrections de valeurs sur placements		-65 463	-68 312
	Pertes provenant de la réalisation des placements		-272 881	-70 698
	Autres charges non techniques		-533	-1 012
	RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOIS		975 293	623 811
	Impôts sur les sociétés	29	-212 238	-148 950
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		763 055	474 861

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(Montants exprimés en dinars)

		Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
ENGAGEMENTS DONNES	Note	COTUNACE	FGRE	FGFEAE	COTUNACE	FGRE	FGFEAE
GARANTIE CREDITS A L'EXPORT	Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	235 797 393	251 643 657	-	587 876 434	97 480 340	-
- Risque commercial :	- Couverture	235 797 393	72 945 236	-	674 445 688	60 307 532	-
	- Garantie effective	235 797 393	72 945 236	-	587 876 434	32 423 680	-
- Risque non commercial (RP)	- Couverture	-	13 622 416	-	-	36 455 350	-
	- Garantie effective	-	13 622 416	-	-	36 455 350	-
- Acheteur public	- Couverture	-	175 313 475	-	-	28 601 310	-
	- Garantie effective	-	165 076 005	-	-	28 601 310	-
Police Individuelle :	30.2	7 646 536	1 568 836	-	7 710 973	1 935 447	-
- Risque commercial		7 646 536	-	-	7 710 973	-	-
- Risque non commercial (RP et AP)		-	1 568 836	-	-	1 935 447	-
Contrat CAMEX (multirisques)	30.3	2 634 896	2 934 896	-	2 770 381	594 795	-
Sous-Total I		246 078 825	256 147 389	-	598 357 788	100 010 582	-
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	Cautionnements	30.4	3 039 435	-	3 069 001	-	-
	Cautions (carnets ATA)	30.5	9 775 434	-	9 944 446	-	-
	Certificats de garantie avant expédition	30.6	-	2 940 563	-	-	3 709 701
Sous-Total II		12 814 869	-	2 940 563	13 013 447	-	3 709 701
TOTAL GENERAL (I + II)		258 893 694	256 147 389	2 940 563	611 371 235	100 010 582	3 709 701

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Encaissements des primes reçues des assurés		5 829 333	5 064 971
	Sommes versées pour paiement des sinistres		-496 922	-545 177
	Décaissements pour les réassureurs		-1 449 840	-2 225 339
	Encaissements des réassureurs		53 287	100 000
	Règlement FGRE		-576 489	-752 027
	Règlement FGFEAE		-47 171	-26 209
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-2 790 224	-2 667 441
	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-	-
	Encaissements liés à la cession de placements financiers		100 000	100 000
	Produits financiers reçus		700 280	822 333
	Revenus des placements immobiliers		40 135	63 425
	Autres mouvements - prêts sur fonds social		-75 000	-10 000
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 287 389	-75 464
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-82 583	-39 221
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
	Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		-5 833	-32 366
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements		-88 416	-71 587
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions		-	-
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	-
	Variation de trésorerie		1 198 973	-147 051
	Trésorerie au début de l'exercice		9 884 533	10 031 584
	Trésorerie à la clôture de l'exercice		11 083 506	9 884 533

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée en septembre 1984 avec un capital initial de 2 000 000 DT qui a été porté ensuite à 5 000 000 DT.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance des opérations d'exportation (recouvrement des créances étrangères dans le cadre du commerce extérieur). Elle est régie par la loi n°92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances, et les textes subséquents.

La branche d'assurance à l'exportation couvre les opérations d'export ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
- le Fonds de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificats, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies respectivement par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000, ainsi que les conventions de gestion signées par la COTUNACE avec le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31 décembre 2008, comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	% d'intérêt
ETAT TUNISIEN	30 000	3 000 000	60,00%
STB	6 930	693 000	13,86%
BNA	2 910	291 000	5,82%
ETTIJARI BANK	2 660	266 000	5,32%
UBCI	1 250	125 000	2,50%
TUNIS RE	1 250	125 000	2,50%
STAR	1 000	100 000	2%
AMEN BANK	1 000	100 000	2%
BT	1 000	100 000	2%
ASTREE	1 000	100 000	2%
ATB	500	50 000	1%
GAT	500	50 000	1%
Total	50 000	5 000 000	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2008 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	33,33%
- Constructions - immeubles	5%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureaux	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	33,33%

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la COTUNACE). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quant cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- provision pour sinistres en suspens ;
- provision pour primes émises non acquises ;
- provision d'équilibrage ; et
- provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres en suspens

La provision pour sinistres en suspens correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée à 5% de la provision pour sinistres en suspens (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée, à partir de 2006, en appliquant la règle du prorata temporis (changement de méthode d'estimation) et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la distribution des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre des dites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Les dites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnités et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

6. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

7. Provision pour dépréciation des créances clients

Les provisions pour dépréciation des créances détenues sur les assurés (impayés primes) sont calculées au taux de 100% appliqué sur les créances remontant à plus d'un an, nettes des dépôts de garantie avancés par les clients à la signature du contrat (enregistrés parmi les passifs). Par ailleurs, les créances relatives aux contrats d'assurance résiliés ou en contentieux primes sont totalement provisionnées.

8. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinies.

NOTE N°3 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2008 se résument comme suit :

- Des investissements incorporels et corporels de 92 456 DT principalement dans les logiciels et le matériel informatique ;
- Un résultat net de l'exercice de 763 055 DT, contre 474 861 DT en 2007, soit une augmentation de 288 194 DT (60,69%) s'expliquant essentiellement par une amélioration du résultat technique ;
- Une augmentation des revenus (primes acquises) nets des cessions qui ont passé de 1 198 888 DT en 2007 à 1 263 350 DT en 2008, soit une variation positive de 64 462 DT (5,38%) ;
- Un résultat technique de 345 830 DT en 2008, contre un résultat technique nul en 2007, provenant essentiellement de l'augmentation des produits techniques pour 89 073 DT et de la diminution des charges techniques pour 256 757 DT ;
- Une évolution à la baisse des charges de sinistres nettes qui ont passé de 487 639 DT en 2007 à 116 576 DT en 2008, soit une diminution de 371 063 DT. Les sinistres indemnisés par la COTUNACE, au cours de l'exercice 2008, totalisent 549 592 DT au titre de la couverture du risque commercial ;
- Une variation négative des provisions techniques, s'expliquant par des dotations aux provisions nettes des cessions de 61 796 DT, provenant essentiellement de la baisse des provisions nettes pour sinistres en suspens de 176 199 DT, la hausse de la provision d'équilibrage de 221 815 DT, atténuée par la reprise des provisions nettes pour primes non acquises de 107 412 DT ;
- Les provisions pour sinistres en suspens constatées au 31 décembre 2008 totalisent 3 038 783 DT provenant essentiellement du report de provisions de 2007 pour un montant de 2 338 756 DT, après déduction des indemnités et des créances réglées par les acheteurs, et des nouveaux suspens de 2008, s'élevant à 700 027 DT. Cet accroissement de provisions est dû principalement aux divers sinistres déclarés en 2008.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS ET PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2007	Entrées 2008	Sorties 2008	Soldes au 31/12/2008	Soldes au 31/12/2007	Entrées 2008	Sorties 2008	Soldes au 31/12/2008	31/12/2008	31/12/2007
Logiciels informatiques	102 537	61 242	-	163 779	89 419	22 178	-	111 597	52 182	13 118
Total des actifs incorporels	102 537	61 242	-	163 779	89 419	22 178	-	111 597	52 182	13 118
Matériel de transport	201 708	-	-	201 708	139 628	19 677	-	159 305	42 403	62 080
Matériel informatique	447 829	25 652	-	473 481	391 429	32 428	-	423 857	49 624	56 400
Equipements de bureaux	234 172	5 217	-	239 389	203 419	20 833	-	224 252	15 137	30 753
Installations générales, agencements et aménagements divers	213 808	345	-	214 153	178 170	8 873	-	187 043	27 110	35 638
Total des actifs corporels d'exploitation	1 097 517	31 214	-	1 128 731	912 646	81 811	-	994 457	134 274	184 871
Terrains et constructions d'exploitation	860 960	-	-	860 960	627 113	38 992	-	666 105	194 855	233 847
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	878 288	65 463	-	943 751	446 249	511 712
Obligations et autres titres à revenus fixes	30 404 803	19 184 477	23 204 512	26 384 768	-	-	-	-	26 384 768	30 404 803
Prêts hypothécaires	171 238	75 000	21 818	224 420	-	-	-	-	224 420	171 238
Autres prêts	86 396	37 708	85 509	38 595	-	-	-	-	38 595	86 396
Actions et autres titres à revenus variables	2 031 753	5 833	-	2 037 586	176 636	-	13 873	162 763	1 874 823	1 855 117
Autres (cautionnements)	16 011	14 462	13 481	16 992	-	-	-	-	16 992	16 011
Total des placements	34 961 161	19 317 480	23 325 320	30 953 321	1 682 037	104 455	13 873	1 772 619	29 180 702	33 279 124
Total des actifs incorporels, corporels et placements	36 161 215	19 348 694	23 325 320	32 245 831	2 684 102	208 444	13 873	2 878 673	29 367 158	33 477 113

En application de la nouvelle législation fiscale en matière d'amortissement des immobilisations, introduite par la loi de finances pour la gestion 2008 et le décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximums des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissements des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, le taux d'amortissement du matériel de bureau a été modifié de 20% à 10% à partir de l'exercice 2008.

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Placements immobiliers :	641 104	745 559
- Terrains et constructions d'exploitation	860 960	860 960
- Moins : amortissements	-666 105	-627 113
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-943 751	-878 288
Autres placements financiers :	28 539 598	32 533 565
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>26 384 768</i>	<i>30 404 803</i>
- Obligations de la COTUNACE (STAR, OC)	500 000	600 000
- Obligations des fonds de garantie (FGRE)	3 486 000	3 986 000
- Comptes à terme et BTA de la COTUNACE (*)	11 509 768	10 562 803
- Comptes à terme et BTA des fonds de garantie (FGRE/FGFEAE)	10 889 000	15 256 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>263 015</i>	<i>257 634</i>
- Prêts hypothécaires	224 420	171 238
- Autres prêts (exceptionnels)	38 595	86 396
<i>Titres de participation :</i>	<i>1 874 823</i>	<i>1 855 117</i>
- Actions cotées	824 762	818 929
- Actions non cotées	1 212 824	1 212 824
- Moins : provisions	-162 763	-176 636
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>16 992</i>	<i>16 011</i>
TOTAL EN DT	29 180 702	33 279 124

(*) Dont 5 361 412 DT de placements en devises.

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins- value latente
TITRES NON COTES :			1 212 824	-162 763	1 050 061	1 060 990	10 929
- ASSURCREDIT	104 998	10	1 049 980	-160 371	889 609	889 609	-
- TUNIS RE (actions et CI)	12 112	12	145 344	-	145 344	155 354	10 010
- BTS	1 000	10	10 000	-	10 000	10 919	919
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-2 392	5 108	5 108	-
TITRES COTES :			824 762	-	824 762	915 443	90 681
- SICAV (BNA CAPITAUX)	6 389	103,3	659 692	-	659 692	668 059	8 367
- ATB	8 791	4,582	40 281	-	40 281	50 891	10 610
- BTEI	2 141	22,695	48 590	-	48 590	67 615	19 025
- BH	1 530	16,786	25 682	-	25 682	35 329	9 647
- BT	390	35,382	13 799	-	13 799	43 684	29 885
- UBCI	288	36,059	10 385	-	10 385	13 549	3 164
- TUNISAIR	13 153	2,002	26 333	-	26 333	36 315	9 982
TOTAL GENERAL			2 037 586	-162 763	1 874 823	1 976 433	101 610

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2008

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers (*) :	2 250 960	641 104	3 231 900	2 590 796
- Terrains et constructions d'exploitation	860 960	194 855	1 672 900	1 478 045
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	446 249	1 559 000	1 112 751
Obligations et autres titres à revenus fixes :	26 384 768	26 384 768	26 508 802	124 034
- Obligations de la COTUNACE	500 000	500 000	515 259	15 259
- Obligations des fonds de garantie (FGRE)	3 486 000	3 486 000	3 486 000	-
- Comptes à terme et BTA de la COTUNACE	11 509 768	11 509 768	11 618 544	108 776
- Comptes à terme et BTA des fonds de garantie	10 889 000	10 889 000	10 889 000	-
Prêts au personnel :	263 015	263 015	263 015	-
- Prêts hypothécaires	224 420	224 420	224 420	-
- Autres prêts (exceptionnels)	38 595	38 595	38 595	-
Titres de participation :	2 037 586	1 874 823	1 976 433	101 610
- Actions cotées	824 762	824 762	915 443	90 681
- Actions non cotées	1 212 824	1 050 061	1 060 990	10 929
Dépôts et cautionnements	16 992	16 992	16 992	-
TOTAL EN DT	30 953 321	29 180 702	31 997 143	225 645

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été émis en janvier 2009 suite à une expertise menée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2008.

DONT PLACEMENTS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES :

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur admise en représentation	% de représentation
Bons du Trésor Assimilables	1 999 356	1 999 356	1 050 000	25,86%
Emprunts obligataires	500 000	500 000	400 000	9,85%
Placements immobiliers	2 250 960	641 104	593 865	14,63%
Comptes à terme	9 510 412	9 510 412	2 016 000	49,66%
TOTAL EN DT	14 260 728	12 650 872	4 059 865	100%

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	345 502	563 581
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	2 064 538	2 209 981
TOTAL EN DT	2 410 040	2 773 562

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Primes acquises et non émises :	712 268	657 784
- Primes commerciales	238 858	348 027
- Primes politiques	40 136	82 426
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	354 684	116 960
- Commissions sur primes commerciales cédées	48 607	83 937
- Commissions de gestion FGRE	6 020	9 011
- Autres commissions	23 963	17 423
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	2 129 271	1 142 746
- Assurés - primes facturées et impayées	2 354 782	1 457 905
- Assurés - frais de recours	264 762	245 523
- Moins : provisions	-490 273	-560 682
Créances subrogées (part des réassureurs) :	13 313 772	12 978 871
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE	18 520 834	18 019 476
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-5 207 062	-5 040 605
TOTAL EN DT	16 155 311	14 779 401

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2007	22 095 963	18 019 476
- Ajustement du solde d'ouverture	17 498	-
- Récupération de créances indemnisées	-57 567	-52 671
- Indemnisation au cours de 2008	738 553	549 592
Solde des créances subrogées au 31/12/2008 (reconstitué)	22 794 447	18 516 398
- Ajustements	5 546	4 436
Solde des créances subrogées au 31/12/2008	22 799 993	18 520 834
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées	-	5 207 062
- Part des réassureurs dans les créances subrogées	-	13 313 772

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2008) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 246 245 DT au 31 décembre 2008 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 305 941 DT au 31 décembre 2008.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 264 762 DT au 31 décembre 2008 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2008, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

Il s'en suit que les chances de recouvrement de ladite créance ainsi que la provision requise, le cas échéant, ne peuvent être appréciées en l'absence d'un état détaillé desdits frais de recours au 31 décembre 2008 imputés sur les clients, et rapproché avec les provisions pour frais de recours correspondantes et les règlements ou compensations effectués sur ces créances.

Créances subrogées

Le solde des créances subrogées au 31 décembre 2008 est détaillé par pays, par acheteur et par assuré. Certaines créances indemnisées et subrogées ont été radiées au cours des exercices précédents, parfois sans l'autorisation du Conseil d'Administration et sans que cette opération ne soit appuyée par des documents justificatifs (procès-verbal de carence, certificat d'irrecouvrabilité...). En conséquence, l'exhaustivité des créances subrogées, présentées au niveau des états financiers, ne pourrait être confirmée, notamment en l'absence d'un rapprochement entre l'historique des indemnisations et celui des récupérations et des radiations.

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traite Q/P 2007</i>	<i>Traite CAME 2007</i>	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2008	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2007
ATRADUIS - RE	50%	30%	642 811	1 164 833	-522 022	1 665 917	1 733 610	-67 693
AFRICA - RE	3%	7%	62 256	79 123	-16 867	92 891	103 876	-10 985
BEST - RE	4%	10%	103 316	112 808	-9 492	119 897	141 923	-22 026
CIGNA - RE	-	-		2 768	-2 768	-	2 768	-2 768
TUNIS - RE	1%	7%	47 200	37 713	9 487	40 067	42 522	-2 455
STAR	-	-	143 124	57 614	85 510	233 845	101 783	132 062
GAT	1%	7%	27 142	34 886	-7 744	33 146	39 714	-6 568
ICIEC	4%	4%	440 877	994 916	-554 039	132 519	130 554	1 965
CIAGI	4%	-	215 649	844 643	-628 994	146 957	145 267	1 690
TOTAL EN DT	67%	65%	1 682 375	3 329 304	-1 646 929	2 465 239	2 442 017	23 222

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres en suspens, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes...).

Les créances détenues sur les réassureurs sont récentes (remise à zéro du solde, généralement deux fois par an) et sont couvertes par un passif plus important, à l'exception de la STAR qui présente un solde débiteur de 85 510 DT au 31 décembre 2008, contre un solde de 131 063 DT à la fin de 2007 (encaissement de 50 000 DT en janvier 2008). A partir de l'exercice 2004, la COTUNACE a rompu ses relations d'affaires avec la STAR et aucune provision n'a été constituée au titre du risque de non recouvrement.

La situation des comptes courants des réassureurs est transmise au cours du mois qui suit chaque trimestre. Ainsi, celle relative au quatrième trimestre 2008 ne tient pas compte des écritures et des corrections apportées postérieurement. Ces dernières sont imputées sur la situation du premier trimestre 2009.

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Personnel - avances et acomptes	22 758	28 384
Report d'IS	32 188	147 814
Subvention à recevoir (FGAE)	79 345	22 079
TOTAL EN DT	134 291	198 277

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

Solde au

Solde au

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Banques :	744 102	491 581
- Comptes en dinars	645 323	410 645
- Comptes en devises	98 779	80 936
Caisse	4 230	2 785
Chèques à encaisser	-	4 377
TOTAL EN DT	748 332	498 743

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Frais d'acquisition à reporter :	108 356	158 604
- Frais d'acquisition	757 737	728 545
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	14,30%	21,77%
Intérêts à recevoir sur placements :	403 689	405 034
- Intérêts sur obligations LT (STAR et OC)	19 132	22 130
- Intérêts sur BTA - LT	106 360	105 491
- Intérêts sur placements CT	272 267	275 322
- Intérêts sur dépôts	1 412	2 091
- Loyer à recevoir	4 518	-
Charges constatées d'avance :	97 161	44 769
- Abonnements frais de renseignement	84 494	33 065
- Stock non encore consommé	12 667	11 704
TOTAL EN DT	609 206	608 407

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Subventions d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2007	5 000 000	500 000	2 815 803	18 954	695 045	474 861	9 504 663
Affectation des résultats	-	-	100 000	-	374 861	-474 861	-
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-	13 695	-	-	-	13 695
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-	-78 057	-	-	-	-78 057
Amortissement subventions d'investissement	-	-	-	-9 077	-	-	-9 077
Bénéfice de l'exercice 2008	-	-	-	-	-	763 055	763 055
Soldes au 31 décembre 2008	5 000 000	500 000	2 851 441	9 877	1 069 905	763 055	10 194 278

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION

(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2007	474 861
Bénéfice 2008	763 055
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal)	50 000
Bénéfice par action 2007	9,497
Bénéfice par action 2008	15,261

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Réserve statutaire	2 537 524	2 537 524
Réserve pour fonds social	313 917	278 279
Total des produits des placements	2 851 441	2 815 803

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2008
Solde d'ouverture :	278 279
- Prêts	171 238
- Disponibilités	107 041
Ressources de l'exercice :	113 695
- Dotation de l'AGO	100 000
- Intérêts des prêts	13 695
Emplois de l'exercice :	78 057
- Tickets restaurants	38 817
- Enveloppe de fin d'année	9 750
- Amicale	20 000
- Frais de scolarité	7 520
- Autres emplois à fonds perdus	1 970
Solde de clôture :	313 917
- Prêts	224 420
- Disponibilités	89 497

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Provision pour sinistres en suspens	3 038 783	3 345 109
Provision pour primes non acquises	515 675	841 166
Provision d'équilibrage	353 467	131 652
Provision pour frais de gestion	151 940	167 256
Provision pour risques en cours	-	-
TOTAL EN DT	4 059 865	4 485 183

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES EN SUSPENS

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres en suspens au 31/12/2007	4 835 295	4 304 976	3 345 109	2 209 981	1 135 128
- Indemnisation au cours de 2008	-	-652 966	-523 108	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	-569 523	-308 492	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	-172 557	-188 447	-	-
- Actualisation sinistres en suspens en devises	-	17 119	13 694	-	-
Report des sinistres en suspens antérieurs à 2008	-	2 927 049	2 338 756	-	-
- Impayés déclarés au cours de 2008 (DCI)	-	4 407 866	-	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	-1 012 245	-	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	-2 492 497	-	-	-
- Indemnisation au cours de 2008 (créance brute)	-	-34 578	-	-	-
Sinistres en suspens de 2008 (DCI nettes)	-	868 547	700 027	-	-
Solde des sinistres en suspens au 31/12/2008	5 703 842	3 795 596	3 038 783	2 064 538	974 245
Dont sinistres du FGFEAE pris en charge par COTUNACE	110 680	99 612	99 612	63 462	36 150

Etant chargée de la gestion des fonds de garantie et étant l'unique vis-à-vis des clients (assurés, banques...), la COTUNACE a été appelée à prendre en charge des indemnisations qui relèvent normalement du FGFEAE (refusées par le Ministère des Finances). En effet, les dossiers BH/COPROMED, BTL/STLCI et BS/ITAL GROUP ont été pris en charge en totalité par la COTUNACE pour le montant de la quotité garantie (90% des impayés), soit un total de 99 612 DT, et ce suite à la correspondance du Ministère des Finances du 20 mai 2008 et de l'accord du Conseil d'Administration dans sa réunion du 21 mai 2008. Toutefois, ces impayés ont été déclarés aux réassureurs dans le cadre du traité CAMEX. Ainsi, la provision au titre de ces sinistres est nette de la part des réassureurs (63 462 DT).

Provision pour sinistres en suspens

La provision pour sinistres en suspens est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres en suspens, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont extournées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchue risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Sur les impayés déclarés en 2008 pour un montant total de 1 915 369 DT (net des règlements des acheteurs), environ 53% (soit l'équivalent de 1 012 245 DT) sont considérés par la COTUNACE comme déchus de la garantie.

La COTUNACE n'a pas mis à notre disposition une base de données exhaustive des créances qui ont été déclarées impayées et déchues de la garantie au cours des exercices antérieurs (compte tenu de la prescription). Toutefois, nous signalons que sur les impayés déclarés en 2007 pour un montant total de 2 626 860 DT (net des règlements des acheteurs), environ 35% (soit l'équivalent de 910 916 DT) sont considérés par la COTUNACE comme déchus de la garantie.

Il s'ensuit que le cumul des impayés déchus de la garantie par la COTUNACE durant les exercices antérieurs présente un risque potentiel d'indemnisation non évalué.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres en suspens ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2008	Calcul au 31 décembre 2007
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-2 518 411	-2 554 354
Charges de sinistres de N et N-1	-1 563 912	-1 452 571
Sous-Total (A)	-4 082 323	-4 006 925
Primes émises brutes de N et N-1	7 469 796	7 536 328
Variation des primes à émettre	-141 716	162 396
Variation des provisions pour primes non acquises	396 286	406 111
Sous-Total (B)	7 724 366	8 104 835
RATIO (A / B)	-52,85%	-49,44%

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible au titre des deux exercices 2007 et 2008.

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2008	Calcul au 31 décembre 2007
Produits techniques :	1 472 938	1 376 838
- Primes acquises nettes des cessions	1 155 938	1 175 525
- Variation de la provision pour primes non acquises	107 412	23 362
- Autres produits techniques	209 588	177 951
Charges techniques :	-1 177 185	-1 501 549
- Charges de sinistres	-116 576	-383 047
- Frais d'acquisition	-757 737	-728 545
- Frais d'administration	-552 611	-479 518
- Commissions reçues des réassureurs	1 236 161	1 026 156
- Autres charges techniques (hors dotations)	-986 422	-936 595
Résultat technique (ajusté)	295 753	-124 711
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	221 815	-46 679

Solde de la provision d'équilibrage en début de période	131 652	178 332
--	----------------	----------------

Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	353 467	131 652
--	----------------	----------------

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité		Exercice clos le 31 décembre 2008			Exercice clos le 31 décembre 2007		
	Q/P	CAMEX	Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour risques en cours	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour risques en cours	Total des dépôts
	2007	2007						
ATRADUIS - RE	50%	30%	1 469 095	618 268	2 087 363	1 615 575	634 820	2 250 395
AFRICA - RE	3%	7%	126 869	38 622	165 491	131 422	39 548	170 970
BEST - RE	4%	10%	142 951	51 692	194 643	142 352	52 917	195 269
TUNIS - RE	1%	7%	108 560	14 243	122 803	94 099	14 492	108 591
STAR	-	-	57 918	-	57 918	53 457	-	53 457
GAT	1%	7%	28 573	14 243	42 816	27 412	14 492	41 904
ICIEC	4%	4%	66 220	49 931	116 151	72 832	51 234	124 066
CIAGI	4%	-	64 352	48 757	113 109	72 832	50 112	122 944
TOTAL EN DT	67%	65%	2 064 538	835 756	2 900 294	2 209 981	857 615	3 067 596

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour risques en cours, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 4% l'an. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Assurés - dépôts de garantie	1 278 769	1 244 095
Assurés - dépôts et cautionnements reçus	305 941	330 988
Assurés - avances sur primes	296 861	293 728
Assurés - recours sur sinistres	41 123	17 622
Assurés - indemnisations en cours	20 076	-33 878
TOTAL EN DT	1 942 770	1 852 555

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus (5%) dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Part des réassureurs dans les créances subrogées :	13 313 772	12 978 871
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	18 520 834	18 019 476
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-5 207 062	-5 040 605
Soldes créditeurs des réassureurs (cf. Note 8)	3 329 304	2 442 017
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises :	246 245	457 829
- Primes commerciales	158 632	371 297
- Primes politiques	40 136	60 070
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	47 477	26 462
Ajustements des comptes courants des réassureurs (*) :	85 183	-2 142
- Part des réassureurs - indemnisations	-	-5 375
- Part des réassureurs - récupérations	-	6 530
- Part des réassureurs - frais de recours	-	-3 297
- Dépôt à recevoir des réassureurs	85 183	-
TOTAL EN DT	16 974 504	15 876 575

(*) La situation des comptes courants des réassureurs est communiquée au cours du mois qui suit chaque trimestre. Ainsi, celle relative au quatrième trimestre 2008 ne tient pas compte des écritures et des corrections apportées postérieurement. Ces dernières seront imputées sur la situation du premier trimestre 2009.

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Personnel :	222 023	218 763
- Primes à payer	147 456	149 553
- Congés à payer	73 920	66 386
- Rémunérations dues au personnel	543	543
- Personnel - oppositions sur salaires	104	2 281
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	207 265	241 294
- Retenues à la source	107 186	121 436
- Autres impôts et taxes	5 981	5 781
- CNSS/CNRPS	71 436	88 479
- STAR	22 662	25 598
Créditeurs divers :	61 369	72 910
- Compte d'attente	50 040	71 454
- Fournisseurs d'immobilisations	11 329	1 456
TOTAL EN DT	490 657	532 967

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2008	Solde au 31 décembre 2007
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	11 587 908	16 602 328
- Placements	11 706 000	16 694 225
- Autres composantes	-118 092	-91 897
<i>Variation</i>	-4 742 404	-5 014 419
- Primes	900 148	1 049 612
- Commissions sur primes	-135 022	-169 349
- Sinistres réglés	-6 556 763	-7 457 069
- Récupérations sur sinistres	-	125 614
- Frais de recours	-29 241	-34 385
- Provision pour frais de recours, retenue sur assurés	385 692	385 692
- Produits financiers	692 782	1 085 466
<i>Solde en fin de période (A)</i>	6 845 504	11 587 909
- Placements	11 706 000	11 706 000
- Autres composantes	-4 860 496	-118 092
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	7 745 447	7 605 909
- Placements	7 536 000	7 408 000
- Autres composantes	209 447	197 909
<i>Variation</i>	-220 311	139 537
- Primes	83 590	55 472
- Commissions sur primes	-12 539	-8 321

- Sinistres réglés	-680 642	-90 000
- Récupérations sur sinistres	-	-
- Frais de recours	-6 195	-2 512
- Régularisation subvention	-	-
- Produits financiers	395 475	184 898
Solde en fin de période (B)	7 525 136	7 745 446
- Placements	7 536 000	7 536 000
- Autres composantes	-10 864	209 447

TOTAL EN DT (A) + (B)**14 370 640****19 333 355**

NOTE N°19 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2008			Exercice clos le 31 décembre 2007		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises COTUNACE :	3 605 235	-2 449 297	1 155 938	3 864 564	-2 689 038	1 175 526
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>3 514 525</i>	<i>-2 449 297</i>	<i>1 065 228</i>	<i>3 782 911</i>	<i>-2 689 038</i>	<i>1 093 873</i>
- Crédit court terme	3 429 012	-	-	3 707 703	-	-
- Minimum de primes	57 986	-	-	49 601	-	-
- Interruption de marché	27 527	-	-	25 607	-	-
- Prime forfaitaire	-	-	-	-	-	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>77 829</i>	<i>-</i>	<i>78 000</i>	<i>76 235</i>	<i>-</i>	<i>76 235</i>
<i>Primes caution</i>	<i>12 881</i>	<i>-</i>	<i>7 314</i>	<i>5 418</i>	<i>-</i>	<i>5 418</i>
Primes émises FGRE :	2 656 976	-2 656 976	-	1 060 039	-1 060 039	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>2 201 492</i>	<i>-2 201 492</i>	<i>-</i>	<i>751 625</i>	<i>-751 625</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	2 201 492	-2 201 492	-	632 557	-632 557	-
- Assurance investissement	-	-	-	119 068	-119 068	-
- Interruption de marché	-	-	-	-	-	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>455 484</i>	<i>-455 484</i>	<i>-</i>	<i>308 414</i>	<i>-308 414</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	441 829	-441 829	-	305 878	-305 878	-
- Interruption de marché	13 655	-13 655	-	2 536	-2 536	-
Primes émises FGFEAE :	83 590	-83 590	-	55 473	-55 473	-
<i>Garantie des crédits de préfinancement</i>	<i>83 590</i>	<i>-83 590</i>	<i>-</i>	<i>55 473</i>	<i>-55 473</i>	<i>-</i>
TOTAL EN DT	6 345 801	-5 189 863	1 155 938	4 980 076	-3 804 550	1 175 526

NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Variation de la provision brute :	325 491	70 795
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-515 675	-841 166
- Libération de la provision pour primes non acquises	841 166	911 961
Variation de la provision cédée :	-218 079	-47 433
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	345 502	563 581
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-563 581	-611 014
TOTAL EN DT	107 412	23 362

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Provisions techniques avant reprise de la provision d'équilibrage (A)	4 059 865	4 531 862
Capitaux propres et provisions techniques avant reprise de la provision d'équilibrage (B)	13 491 088	13 561 664
Ratio : (A) / (B)	30,09%	33,41%
Produits des placements	1 313 760	1 025 239
Charges des placements	-491 043	-255 482
Reprises et corrections de valeurs sur placements	13 872	4 729
Produits des placements nets (C)	836 589	774 486
Produits des placements alloués (en DT) : (C) * Ratio	251 730	258 756

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Participation des assurés aux frais :	206 189	171 701
- Frais d'enquête et de surveillance	169 696	141 099
- Frais d'étude des dossiers	17 254	16 644
- Frais de recours	19 239	13 958
Produits d'assistance juridique	3 399	6 250
TOTAL EN DT	209 588	177 951

NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2008			Exercice clos le 31 décembre 2007		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	7 963 452	-7 670 677	292 775	8 141 483	-7 869 481	272 002
<i>Sinistres COTUNACE :</i>	<i>726 047</i>	<i>-433 272</i>	<i>292 775</i>	<i>720 028</i>	<i>-448 026</i>	<i>272 002</i>
- Sinistre commercial CCT	549 593	-469 762	79 831	701 521	-556 343	145 178
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	229 125	-	229 125	174 852	-	174 852
- Recours commercial (récupération)	-52 671	36 490	-16 181	-156 345	108 317	-48 028
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>6 556 763</i>	<i>-6 556 763</i>	<i>-</i>	<i>7 331 455</i>	<i>-7 331 455</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	6 556 763	-6 556 763	-	7 457 069	-7 457 069	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-125 614	125 614	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>680 642</i>	<i>-680 642</i>	<i>-</i>	<i>90 000</i>	<i>-90 000</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	680 642	-680 642	-	90 000	-90 000	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	-321 642	145 443	-176 199	439 479	-223 842	215 637
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	3 190 723	-2 064 537	1 126 186	3 512 365	-2 209 980	1 302 385
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-3 512 365	2 209 980	-1 302 385	-3 072 886	1 986 138	-1 086 748
TOTAL EN DT	7 641 810	-7 525 234	116 576	8 580 962	-8 093 323	487 639

Les sinistres commerciaux indemnisés par la COTUNACE en 2008, concernent essentiellement les assurés suivants : Société de Raffinage et de Conditionnement pour 112 377 DT, société ALMIA pour 75 145 DT, société ARTAGRI pour 62 705 DT, société Coast Trading pour 55 761 DT et société M&M GTI pour 51 511 DT.

Les sinistres commerciaux indemnisés par la COTUNACE, en 2007, concernent essentiellement les assurés suivants : Tunisie Porcelaine pour 128 925 DT et société TMM pour 106 275 DT.

**NOTE N°24 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION**

	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges techniques	Total général
Fournitures et consommables	27 187	16 290	31 067	74 544
Loyers et charges locatives	49 090	34 410	25 922	109 422
Entretiens et réparations	10 006	5 996	11 434	27 436
Transports et déplacements	23 273	9 021	20 070	52 364
Frais d'enquête	-	211 752	-	211 752
Documentation et formation	5 277	3 162	53 320	61 759
Honoraires et commissions	-	-	123 293	123 293
Publicité et relations publiques	60 530	-	53 560	114 090
Charges de télécommunications	15 958	9 562	18 235	43 755
Charges de personnel	467 576	226 321	533 268	1 227 165
Impôts et taxes	44 784	3 733	8 355	56 872
Dotations aux amort. et aux prov.	47 626	28 537	-15 986	60 177
Autres charges	6 430	3 827	53 475	63 732
TOTAL EN DT	757 737	552 611	916 013	2 226 361

NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Commissions reçues des réassureurs :	1 091 591	862 183
- Sur primes commerciales cédées	1 047 538	846 793
- Participation bénéficiaire	44 053	15 390
Commissions sur primes cédées au FGRE	132 032	155 653
Commissions sur primes cédées au FGFEAE	12 539	8 321
TOTAL EN DT	1 236 162	1 026 157

NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Revenus des placements :	1 313 760	1 025 239
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	451 344	441 577
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	174 919	206 179
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	47 779	44 685
- Revenus des immeubles d'exploitation	101 311	96 487
- Revenus des immeubles hors exploitation	53 258	50 722
- Autres revenus de placements	23 789	23 799
- Gains de change réalisés sur placements	461 360	161 790
Reprises de provisions sur placements	13 872	4 729
TOTAL EN DT	1 327 632	1 029 968

NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

	Opérations avec les parties liées	Autres revenus et frais financiers	Total au 31/12/2008
Revenus des placements immobiliers		154 569	154 569
Revenus des placements en comptes à termes et BTA		451 344	451 344
Revenus des obligations et titres de créances négociables		174 919	174 919
Revenus des actions et titres à revenus fixes		47 779	47 779
Autres revenus financiers		499 021	499 021
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT		1 327 632	1 327 632
Charges d'intérêts		150 069	150 069
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)		65 463	65 463
Pertes provenant de la réalisation des placements		272 881	272 881
Autres frais financiers		2 630	2 630
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT		491 043	491 043

NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	9 076	25 685
Autres produits non techniques	36 061	83 407
TOTAL EN DT	45 137	109 092

NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2008	Exercice clos le 31 décembre 2007
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	152 699	116 471
- Intérêts des dépôts des réassureurs	123 363	108 546
- Intérêts bancaires	26 706	6 666
- Autres charges d'intérêt	58	95
- Charges de gestion des immeubles de placement	2 572	1 164
Corrections de valeurs sur placements :	65 463	68 312
- Dotations aux amort. des immeubles de placement	65 463	65 463
- Dotations aux provisions sur placements	-	2 849
Pertes provenant de la réalisation des placements :	272 881	70 698
- Pertes de change réalisées	272 881	70 698
TOTAL EN DT	491 043	255 481

NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2008
Bénéfice comptable avant impôt	975 294
Réintégrations :	93 023
- Provisions pour dépréciation des clients	-

- Provisions pour dépréciation des actions (non déductibles)	-
- Charges non déductibles de l'exercice :	93 023
- <i>Jetons de présence</i>	38 500
- <i>Cadeaux, réceptions et frais de spectacle</i>	14 078
- <i>Retenues à la source supportées (non résidents)</i>	40 445
Déductions :	461 921
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	70 410
- Gains de change latents (sur actualisation)	158 299
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	47 779
- Revenus des dépôts en devises	185 433
Bénéfice fiscal avant imputation des reports déficitaires	606 396
Bénéfice fiscal	606 396
<i>Dotations aux provisions pour créances douteuses</i>	-
Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés	606 396
Réinvestissements exonérés	-
Bénéfice imposable	606 396
Impôt sur les sociétés 35%	212 238

Note 30 : Notes sur les engagements Hors Bilan :**Notes 30.1.**

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE (RC ordinaire). Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 30.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 30.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 30.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2008.

Notes 30.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenu d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 30.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE
TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
(COTUNACE)**

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE), comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COTUNACE au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la COTUNACE à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Membre du réseau UHY International

Abderrazak GABSI

Tunis, le 23 mars 2009

RAPPORT SPECIAL

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE
POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales et ne portant pas sur des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social.

De notre part, nous n'avons pas relevé de telles conventions au cours de nos travaux de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Membre du réseau UHY International

Abderrazak GABSI

Tunis, le 23 mars 2009

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **11 avril 2009**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Noureddine HAJJI (AMC) et M Ahmed MANSOUR.

Bilan**Arrêté au 31 décembre 2008****(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	59 062	49 525
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	241 829	257 858
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 677 591	1 315 939 *
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	71 108	59 677
AC 6- Valeurs immobilisées	5	30 126	28 837
AC 7- Autres actifs	6	35 004	32 423 *
TOTAL ACTIF		2 114 720	1 744 259
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P		0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	76 294	43 986
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	8	1 774 892	1 617 263
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	9	109 134	31 922
PA 5- Autres passifs	10	82 411	70 177
TOTAL PASSIF		2 042 731	1 763 348
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	11	196 000	106 000
CP 2- Réserves	12	13 438	59 909
CP 5- Résultats reportés		(138 366)	(5 138)
CP 6- Résultat de l'exercice		917	(179 859)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	71 989	(19 088)
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 114 720	1 744 259

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2008 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	14	490 194	188 917
HB 2- Crédits documentaires	15	75 497	120 820
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		565 691	309 737
ENGAGEMENTS DONNES			
	16		
HB 4-Engagements de financement donnés		122 260	32 986 *
HB 5- Engagements sur titres		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		122 260	32 986
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	17	831 007	536 638 *
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		830 007	536 638

() Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.*

Etat de résultat

Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	103 160	82 159 *
PR 2- Commissions perçues	19	31 686	26 605 *
			*
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	7 158	4 794
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	3 213	3 971 *
			*
Total produits d'exploitation bancaire		145 217	117 528
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	52 804	47 789 *
CH 2- Commissions encourues	23	1 905	1 647 *
			*
Total charges d'exploitation bancaire		54 710	49 436
PRODUIT NET BANCAIRE		90 507	68 092
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(17 656)	(173 333)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(729)	(3 712)

PR 7- Autres produits d'exploitation		25	7
CH 6- Frais de personnel	26	(50 187)	(41 407) *
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(15 801)	(16 645) *
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(4 497)	(12 684) *
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 662	(179 681)
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		(595)	(54) *
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	(150)	(123)
RESULTAT DE L'EXERCICE		917	(179 859)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	(5 153)
Résultat après modifications comptables		917	(185 012)
Résultat par Action (en DT)	29	0,047	(16,968)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		138 209	140 667
Charges d'exploitation décaissées		(54 897)	(52 780)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(2 157)	(26 125)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(382 099)	(93 448)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		158 291	130 210
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(60 051)	(40 535)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 477	16 148
		(292)	(1 003)
Impôt sur les bénéfices			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(196 515)	(73 134)
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 820	4 676
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		(11 766)	69 220
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(5 803)	(1 101)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(14 750)	(72 793)
<u>Flux de financement</u>			
Emission/Remboursement d'Emprunts		80 000	0
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(3 312)	(1 806)
Emission d'actions		90 000	
Dividendes versés		0	

Flux de trésorerie provenant des activités de financement	166 688	(1 806)
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(44 575)	144 121
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	249 212	105 091
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	30	204 637
		249 212

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2008

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers annuels

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2008 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2008.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2008. Le montant de cet engagement de paiement est de 48.196 KDT.

2.3- Traitement des impayés▪ **Intérêts impayés sur crédit à M.T**

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 269.704 KDT au 31/12/2008 contre 257.650 KDT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	238 545	225 668
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	4 139	2 547
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 626	2 339
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	12 235	16 456
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	12 159	10 640
TOTAL	269 704	257 650

2.5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2008, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants :

Rubrique Retraitée	Mont.	Commentaires
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	96	Reclassement des Frais sur Avals pour 15 KDT et des Intérêts sur Comptes Personnel pour 80 KDT de PR2
PR2- Commissions perçues	112	Reclassement des Pertes de change pour (118 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3) et des commissions sur engagement de garantie pour 6 KDT en PR1
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	158	Reclassements des intérêts sur prêts indivis pour 158 KDT en PR4

CH2 - Commissions encourues	197	Reclassement des commissions sous-délégataire de change pour 52 KDT en déduction du poste PR3 et des charges de commissions sur garantie reçue SG pour 146 KDT en CH1
CH3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	226	Reclassement des Pertes de change pour (226 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3)
CH6 - Frais de personnel	8	Reclassement de frais divers pour 8 KDT en CH7
CH7 - Charges générales d'exploitation	757	Reclassement des frais d'exploitation bancaires pour 383 KDT en CH2 et de frais de formation professionnelle pour 128 KDT et de charges fiscales sur salaires pour 246 KDT en CH6
	109	Reclassement de pénalités pour 109 KDT en CH9
PR8/CH9 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	724	Reclassement de charges diverses d'exploitation en CH7 pour 724 KDT

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

3.1 Notes sur les postes de l'actif.

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2008 un solde débiteur de 59.062 KDT contre 49.525 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE ESPECES EN DINARS	7 900	5 714
ESPECES EN ROUTE	2 198	2 476
REMISE DES FONDS A IBS	287	293
ALIMENTATION GAB	3 613	2 736
CAISSE ESPECES EN DEVICES	827	496
BCT COMPTE ORDINAIRE	42 614	36 059
I B S TRANSPORT DE FONDS	1 334	1 258
CCP COMPTES ORDINAIRES	893	1 205
S.TOTAL	59 666	50 237
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(604)	(712)
TOTAL	59 062	49 525

Une provision a été constituée sur les postes de cette rubrique pour 604 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(54)	(13)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT DINARS	(119)	(114)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(431)	(585)
TOTAL	(604)	(712)

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 241.829 KDT au 31 décembre 2008 contre 257.858 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PLACEMENT DE DEVICES CHEZ BCT	124 906	162 478
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	71 903	61 718
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	24 085	18 187
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS LOCAUX (*)	0	431
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	9 140	14 459
AUTRES CREANCE / CONFRERES	6 000	0
AUTRES CREANCES/ SG	1 804	0
AUTRES CONCOURS	4 109	1 120
S.TOTAL	241 946	258 393
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(117)	(535)
TOTAL	241 829	257 858

* Ces comptes qui ont fait l'objet d'apurement correspondent à des remises interbancaires demeurés en suspens dans le cadre l'ancien système de recouvrement des valeurs entre banques

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2008 un solde de 1.677.591 KDT contre 1.315.939 KDT au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 361.652 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	375 722	365 256
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE *	1 674 133	1 297 444
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES**	17 845	20 984
S.TOTAL	2 067 700	1 683 684
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE ***	(232 581)	(219 090)
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(157 527)	(148 656)
TOTAL	1 677 591	1 315 939

* Un reclassement des encours actions en défense de 2.727 KDT est effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs en 2007.

** Le total de la rubrique « Crédits sur Ressources Spéciales » a été retraité rétrospectivement en 2007 par le reclassement d'un montant de 2.287 KDT à partir des « Autres Crédits à la Clientèle ».

*** Un reclassement des provisions sur les engagements hors bilan de 6.579 KDT est effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et PA5- Autres Passifs en 2007.

Un reclassement des provisions sur Actions en défense a été effectué entre les rubriques AC3-Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs en 2007 pour 2.698 KDT.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Solde au 31/12/2007 219.090 KDT

Dotations 26.365 KDT

Reprises 8.803 KDT

Utilisations 4.071 KDT

Solde au 31/12/2008 232.581 KDT

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Engagements bilan*	1 242 838	877 864	777 217	789 561	2 020 055	1 667 425
Engagements hors bilan	204 100	138 585	28 224	31 048	232 324	169 633
S/Total	1 446 938	1 016 449	805 441	820 609	2 252 379	1 837 058
Autres Engagements**					47 645	16 259
Total	1 446 938	1 016 449	805 441	820 609	2 300 024	1 853 317

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 13.966 KDT

** Correspondent à des Créances rattachées et des opérations en instance d'affectation

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(232 581)	(219 090)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(232 581)	(219 090)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(105 424)	(96 508)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(8 865)	(12 191)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(2 848)	(796)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(33 827)	(32 321)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 762)	(2 672)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS TND	(450)	(387)
AUTRES COMMISSIONS	(684)	(66)
PRODUITS DIVERS RESERVES	(2 668)	(3 715)
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(157 527)	(148 656)
TOTAL	(390 109)	(367 745)

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2008 à 71.108 KDT contre 59.677 KDT au 31 décembre 2007. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
-TITRES D'INVESTISSEMENT	66 585	53 982
-TITRES DE PARTICIPATION	4 742	4 035
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 550	3 550
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	2 996	2 996
S.TOTAL	77 873	64 563
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	(2 626)	(2 339)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(1 961)	(1 572)
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES DE PARTICIPATION ET CO-ENTREPRISES *	(2 178)	(975)
TOTAL PROVISIONS	(6 765)	(4 886)
TOTAL	71 108	59 677

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 500	2 000
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	45	60
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	36 000	23 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	676	868
FONDS GERES SICAR	27 066	27 356
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	1 298	698
TOTAL	66 585	53 982

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 30.126 KDT au 31 décembre 2008 contre un Solde de 28.837 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31/12/07	Acquis /Cession	V.Brute au 31/12/2008	Amort. 2007	Dotations Nettes 31/12/08	Amort Cum 31/12/2008	VCN 31/12/2008
LOGICIEL DELTA	3 796	114	3 910	(1 776)	(614)	(2 390)	1 520
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	6 349	1 227	7 576	(2 127)	(999)	(3 126)	4 450

AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	10 899	(841)	10 058	(10 899)	841	(10 058)	0
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	9 397	515	9 912	(3 092)	(203)	(3 295)	6 617
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 965	(210)	2 755	(302)	(36)	(338)	2 417
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	15 984	3 260	19 244	(11 268)	(912)	(12 180)	7 064
TERRAINS	4 306	0	4 306	0		0	4 306
FONDS DE COMMERCE	256	0	256	(87)	(13)	(100)	156
MATERIEL ROULANT	1 611	65	1 676	(1 008)	(208)	(1 216)	460
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	7 844	595	8 439	(5 163)	(407)	(5 570)	2 869
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	102	(1)	101	(45)	(5)	(50)	51
MATERIEL AMICALE	18	0	18	(18)	0	(18)	0
MATERIEL & OUTILLAGE	4	0	4	(4)	0	(4)	0
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	0	13	13	0	0	0	13
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 092	(889)	203	0	0	0	203
TOTAL	64 623	3 848	68 471	(35 789)	(2 556)	(38 345)	30 126

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 35.004 KDT au 31 décembre 2008 contr 32.423 KDT au 31 décembre 2007 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	640	525
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	31 630	30 974
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	13 966	14 839
AUTRES	282	1 293
S.TOTAL	46 518	47 631
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 029)	(12 510)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE *	(1 485)	(2 698)
S.TOTAL	(11 514)	(15 208)
TOTAL	35 004	32 423

* Un reclassement de 2 698 KTND des provisions sur actions en défense que la banque a payé suite à exécution des jugements entre les deux rubriques AC3- Créances sur la Clientèle et AC7- Autres Actifs.

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CREDITS AU PERSONNEL	11 929	11 563
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	1 797	1 808
ETAT IMPOTS & TAXES	1 098	904
ACTIONS EN DEFENSE *	2 145	2 727
PRODUITS A RECEVOIR	534	208

CHARGES PAYEES D'AVANCE	680	611
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION **	13 447	13 153
TOTAL	31 630	30 974

* Les actions en défenses sont provisionnées à hauteur de 1.485 KTND au 31/12/2008, le reliquat de 660 KDT non provisionné est jugé non risqué

** les autres comptes de régularisation sont provisionnés à hauteur de 10.029 KTND au 31/12/2008 : le reliquat du solde de ce poste, soit 3.418 KDT constitué principalement des comptes de liaison dont le délai de déblocage normal n'est pas écoulé.

3.2 Notes sur les postes du passif.

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2008 à 76.294 KDT contre 43.986 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	74 025	41 279
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	362	520
AUTRES SOMMES DUES	1 907	2 188
TOTAL	76 294	43 986

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 74.025 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNTS SUR LE MARCHE MONETAIRE	35 400	39 747
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	149	501
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	38 471	976
DETTES RATTACHEES	5	55
TOTAL	74 025	41 279

Note 8 :- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 1.774.892 KDT au 31 décembre 2008 contre 1.617.263 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS A VUE	689 735	620 038
DEPOTS D'EPARGNE	606 296	566 170
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	401 688	351 997
CERTIFICATS DE DEPOTS	4 495	2 471
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 679	76 587
TOTAL	1 774 892	1 617 263

Note 9 :- Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 109.134 KDT au 31 décembre 2008 contre 31.922 KDT au 31 décembre 2007 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
RESSOURCES SPECIALES	28 507	31 819
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	0
DETTES RATTACHEES	627	103
TOTAL	109 134	31 922

La rubrique a enregistré une augmentation de 77.212 KDT suite au déblocage par la société mère de deux emprunts subordonnés totalisant un montant de 80.000 KDT dont le détail se présente ainsi :

Désignation	MONTANT
EMPRUNT SUBORDONNE A DUREE INDETERMINEE	40 000
EMPRUNT SUBORDONNE A DUREE DETERMINEE	40 000
TOTAL	80 000

Note 10 :- Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 82.411 KDT au 31 décembre 2008 contre 70.177 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1 336	1 725
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	55 178	44 103
AUTRES COMPTES DE PASSIF	7 775	7 131
PROVISIONS POUR PASSIFS	18 122	17 218
TOTAL	82 411	70 177

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	5 963	6 579
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	709	710
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 507	1 004
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	9 943	8 925
TOTAL	18 122	17 218

* Les Provisions pour Engagements par Signature ont été reclassés de la rubrique AC3- Crédits à la Clientèle à la rubrique PA5- Autres Passifs.

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	5 532	3 506
SAISIES ARRETS CLIENTS	6 316	5 807
INTERETS / PLACEMENT EN DEV A SERVIR	911	2 745
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMEN	5 846	4 571
ASSURANCE FLOTTE PERSONNEL UIB	65	69
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	56	47
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	307	273
FOURNISSEUR RETENUE DE GARANTIE	498	372
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	4 246	4 081
TVA & RETENUES A LA SOURCE	8 759	4 192
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	353	494
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	247	296
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	176	198
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	713	709
AUTRES CHARGES A PAYER	16 666	10 285
DIVERS COMPTES de SUSPENS	4 489	6 459
TOTAL	55 178	44 103

3.3 Notes sur les capitaux propres**Note 11 : Capital**

Le Capital Social de la Banque s'élève au 31 décembre 2008 à 196.000 KDT contre 106.000 KDT soit une variation de 90.000 KDT et ce suite à l'augmentation de Capital par l'émission de 7.000.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement au nominal 10 TND qui ont été intégralement souscrits et libérés.

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 13.438 KDT au 31 décembre 2008 contre 59.909 KDT au 31 décembre 2007 soit une diminution de 46.471 KDT suite à l'imputation du résultat déficitaire de 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	7 491
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVES ORDINAIRES	0	39 141
FONDS SOCIAL	8 678	8 517
TOTAL	13 438	59 909

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 196.000 KDT composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 71.989 KDT au 31 décembre 2008 contre (19.088 KDT) au 31 décembre 2007. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2007	106 000	4 760	47 658	7 491	(5 138)	(179 859)	(19 088)
Augmentation du Capital	90 000						90 000
Affectation du résultat			(39 140)	(7 491)	(133 228)	179 859	0
Réserves fonds Social			160				160
Résultat au 31-12-2008						917	917
Solde au 31-12-2008	196 000	4 760	8 678	0	(138 366)	917	71 989

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan**Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 490.194 KDT au 31 décembre 2008 contre 188.917 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	142 146	107 213
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	327 807	60 815
AVALS DONNES EN DINARS	4 970	3 833
AVALS DONNES EN DEVICES	2 478	2 300
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	0	400
AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 462	3 026
GARANTIES DONNEES A DES CORRESPONDANTS LOCAUX	11 330	11 330
TOTAL	490 194	188 917

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 75.497 KDT au 31 décembre 2008 contre 120.820 KTND au 31 décembre 2007. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	28 012	17 210
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	18 396	15 558
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	15 604	7 467
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	7 926	5 619
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	37	35
S.TOTAL CREDOC IMPORT	69 975	45 889
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT *	5 101	73 783
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP *	422	1 148
S.TOTAL CREDOC EXPORT	5 523	74 931
TOTAL	75 497	120 820

* Un retraitement est effectué pour les besoins de la comparabilité.

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 122.260 KDT au 31 décembre 2008 contre 32.986 KDT au 31 décembre 2007. Les engagements de financements donnés au 31 décembre 2007, ont été retraités rétrospectivement pour les besoins de la comparabilité du montant des découverts autorisés et non utilisés de 27 872 KTND.

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 831.007 KDT au 31 décembre 2008 contre 536.638 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	39 443	39 426
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	453 880	128 034
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	337 684	369 178
TOTAL	831 007	536 638

Les garanties reçues de l'Etat et des institutions d'assurances représentent un solde de 39.443 KDT au 31 décembre 2008 contre 39.426 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
SOTUGAR	10 820	7 944
FNG ET FOPRODI	4 216	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	24 407	27 318
TOTAL	39 443	39 426

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 453.854 KDT au 31 décembre 2008 contre 128.035 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	327 807	60 815
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	14 636
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	63 241	2 584
GARANTIE DONNEE PAR LA SG SUR CREANCES CLASSEES	48 196	50 000
TOTAL	453 880	128 035

Les garanties reçues des la clientèle totalisent 345.334 KDT au 31 décembre 2008 contre 369.178 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	24 088	11 744
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES **	313 596	357 434*
TOTAL	337 684	369 178

* les garanties reçues de la clientèle au 31 décembre 2007 ont été retraitées rétrospectivement à des fins de comparabilité.

** le solde concerne exclusivement les garanties expertisées sur les créances classées.

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 103.160 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 337	4 436
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	94 500	74 750
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	4 323	2 973
TOTAL	103 160	82 159

* En 2008, la banque a commencé à comptabiliser parmi ses produits les intérêts impayés sur les clients sains. Au 31 décembre 2007, ces intérêts totalisaient 297 KDT.

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 31.686 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TOTAL GENERAL	31 686	26 399
OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES	19 944	18 666
Effets, chèques et opérations diverses	14 135	13 328
Effets à l'encaissement	79	81
Effets escomptés	138	126
Opérations diverses sur effets	125	134
Opérations par chèques en Dinars ou en Dinars convertibles	2 932	3 073
Opérations de virements	1 703	1 708
Opérations sur titres	50	53
Avals, cautions et acceptations bancaires	133	130
Location de coffres-forts	40	33
Règlement de succession	72	66
Commissions de comptes	1 820	1 539
Commissions de découvert	1 389	1 418
Frais de tenue de comptes	5 655	4 968
Commissions sur billets de trésorerie	14	26
Opérations monétiques & télématiques	5 795	5 313
COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR	3 136	2 772
Commissions sur Credoc & Cautions à l'Etranger	322	310
Commissions sur Remises Documentaires & Transferts	2 734	2 373
Autres Commissions	81	89
COMMISSIONS SUR CREDITS	8 232	4 553
Commissions de Mise en place	5 374	3 409
Commissions Assurance sur Crédits	2 138	789
Commissions de Traitement	720	355
AUTRES COMMISSIONS	375	407

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 7.158 KDT au 31 décembre 2008 provenant exclusivement des gains de change.

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3 213 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	2 316	3 249
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	249	168
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	523	396
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	125	158
TOTAL	3 213	3 971

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 52.804 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	4 402	3 038
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	47 493	44 348
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	903	403
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	6	0
TOTAL	52 804	47 789

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 1.905 KDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEUISES	57	59
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	152	162
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	10	16
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	136	103
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	26	20
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	230	184
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	450	491
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	240	229
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	87	86
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	518	297
TOTAL	1 905	1 647

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 17.656 KDT au 31 décembre 2008 :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(18 293)	(146 398)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	637	(26 935)
TOTAL	(17 656)	(173 333)

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(27 034)	(146 928)
PERTES COUVERTES	(3 687)	(184)
PERTES NON COUVERTES	(1 730)	(840)
REPRISES PROV. DEVENUES DISPONIBLES	10 471	1 555
REPRISE SUR PROVISIONS UTILISEES	3 687	0
Coût Net du Risque de Contrepartie	(18 293)	(146 398)

Le coût net du risque divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(1 912)	(26 935)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(2 064)	0
REPRISES SUR PROVISIONS	4 613	0
TOTAL	637	(26 935)

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 31 décembre 2008 un solde de 729 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(1 715)	(1 559)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(381)	(2 158)
PROFIT/REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	1 150	0
REP DE PROV/TITRES PARTICIPAT	123	0
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	94	5
TOTAL	(729)	(3 712)

Note 26: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 50.187 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
REMUNERATION DU PERSONNEL	37 806	30 803
CHARGES SOCIALES	10 573	8 742
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 808	1 862
TOTAL	50 187	41 407

Parmi les frais de personnel de 2008, une charge non récurrente de 4.147 KDT (charges sociales incluses) relative aux indemnités de départs volontaires servies aux collaborateurs partis à la retraite anticipée au 31/12/2008.

Note 27 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 15.801 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	7 282	7 883
FRAIS DIVERS DE GESTION	8 518	8 762
TOTAL	15 801	16 645

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7.282 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
LOYERS COMMERCIAUX	1 499	1 301
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	212	204
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	75	76
SOUSTRAITANCE ARCHIVES	92	98
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	357	362
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	304	619
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	389	535
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	495	1 462
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	34	39
FRAIS JUDICIAIRES	421	240

REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	588	217
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	468	586
LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL	153	236
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	901	801
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	69	158
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	561	504
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	664	444
TOTAL	7 282	7 883

Note 28 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2008 totalise 150 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	32 109
- Réintégrations	8 802
- Déductions (y compris report déficitaire)	40 911
- Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	0
- Réinvestissements exonérés	0
- Résultat fiscal après réinvestissements exonérés	0
- Taux d'impôt	<u>35 %</u>
- Impôt théorique	0
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	150

Note 29 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, est de 0,044 DT :

	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET (EN KDT)	917	(179 859)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	10 600 000
Résultat par action (en DT)	0,047	(16,968)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2008, un solde de 204.637 KDT contre 249.212 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	59 666	50 237
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	222 754	242 383
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(77 783)	(43 408)
TOTAL	204 637	249 212

3.7- Autres notes aux Etats Financiers.

Note 32 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2008 clos le 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars - qui annule et remplace la garantie donnée en 2005. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Le montant de cette garantie au 31 décembre 2008, est de 48.196 KDT. Les commissions constatées au titre de l'exercice 2008, en faveur de la S.G. à ce titre s'élèvent à 191 KDT.
- L'UIB, dans le cadre de la procédure du règlement judiciaire du groupe AFFES et du plan de redressement approuvé par le tribunal, a fait un appel de la garantie reçue de la Société Générale en couverture partiel de l'abandon à hauteur de 50% de l'engagement de groupe AFFES en plus des provisions et des agios réservés, le montant de l'appel s'élève à 1804 KDT.
- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2008, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 208 K € (382 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2008 qui prévoit une rémunération de 770 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.
- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signé en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total des frais relatifs à ces prestations s'établit à 76,6 KDT pour l'année 2008.
- L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagram e-banking), le montant total est détaillé entre 100 K€ au titre des droits relatifs au système Cadinet et 40 K€ au titre de maintenance.
- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2008. L'encours de ces opérations au 31/12/2008 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
PLACEMENT DEVICES	USD	3 474	4 598
PLACEMENT DEVICES	EUR	36 290	66 734
PLACEMENT DEVICES	SEK	3 369	571
TOTAL			71 903
EMPRUNTS SUBORDONNES	TND	80 000	80 000
TOTAL			80 000
GARANTIES REÇUES SUR CONCOURS A LA CLIENTELE	EUR	869	1 598
GARANTIES REÇUES SUR CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	58 744	58 744
TOTAL			60 342
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
TOTAL		120	221
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
TOTAL			5 017
CREDOC IMPORT	EUR	19 381	35 639
CREDOC IMPORT	USD	6 540	8 656
CREDOC IMPORT	JPY	357	5

CREDOC IMPORT	GBP	8	15
CREDOC EXPORT	EUR	1 707	3 139
TOTAL		27 993	47 454
CREDOC EXPORT	TND	493	493
TOTAL			493
GARANTIES EMISES	EUR	4 533	8 336
TOTAL			8 336
GARANTIES RECUES	TND	57 731	57 731
GARANTIES RECUES	EUR	100 301	184 438
GARANTIES RECUES	GBP	1 986	3 842
GARANTIES RECUES	USD	4 542	6 011
TOTAL			252 023

Opérations avec les Autres parties liées

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 31% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours du fonds géré par l'International SICAR s'élève au 31 décembre 2008 à 27.066 KDT. Par ailleurs, l'International SICAR a facturé à l'UIB 212 KDT au titre de commissions de gestion.
- L'UIB affecte au profit de l'Internationale SICAR son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant facturé par la Banque en 2008 s'élève à 115 KDT.
- L'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99%, un contrat sur la cession d'une créance dont le nominal s'élève à 425 KDT. Le prix de cession s'élève à 1 dinar.
- L'UIB affecte au profit de l'IRC son personnel salarié. Les salaires correspondants sont par la suite facturés par l'UIB. Le montant des salaires facturés par la Banque au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 66 KDT.
- l'UIB met à la disposition de l'Internationale de Recouvrement des Créances (IRC) des locaux à titre gratuit depuis le 1^{er} avril 2004.
- L'UIB affecte au profit de l'Intermédiaire International (INI), dans laquelle elle détient 52,42% du capital, son personnel salarié. Le montant des salaires facturés par l'UIB en 2008 s'est élevé à 87 KDT.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2007 s'élèvent à 9 KDT.
- L'UIB a conclu en novembre 2006 avec l'INI une convention par laquelle cette dernière accepte l'exécution des ordres de bourse (achats, ventes), collectés par le réseau d'agence de la Banque. Le montant des commissions servies à l'INI en 2008 au titre des prestations d'exécution d'ordres en bourse s'élève à 15 KDT.
- L'encours total au 31/12/2008 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled s'élève à 18.160 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2008 à 2 760 KDT.

Note 33 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 5 mars 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

1- Rapport AMC Ernst & Young**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - exercice clos le 31-12-2008**

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UIB arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations non performantes sans que cette reprise ne résulte d'un recouvrement effectif ni d'une amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est, en conséquence, sur estimé à concurrence de ce montant.
- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié dans la mesure où la provision ainsi comptabilisée ne correspond pas au passif encouru à la date du 31/12/2008 par référence au cadre conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif, par référence aux normes internationales (IAS 19), est estimé à 2 266 KDT ;
- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n° 18) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence.

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UIB ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-haut, nous attirons l'attention sur le fait que les capitaux propres de la banque, tels qu'ils apparaissent dans les comptes au 31.12.2008, sont en deçà de la moitié du capital social, rendant applicables les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales. La banque a mis en place au cours de l'exercice 2008 un plan de restructuration pour garantir la continuité de son exploitation et permettant à terme de pallier à l'insuffisance de ses capitaux propres.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter significativement les états financiers en dehors de ce qui est mentionné au niveau de notre opinion telle qu'exprimée ci-avant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes de valeurs mobilières, n'est pas encore effectuée conformément aux prescriptions du décret précité.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 mars 2009

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - exercice clos le 31-12-2008

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

I. En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2008.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. L'UIB a conclu en 2008 avec la Société Générale un contrat d'assistance à la création, au travers du système CADI.NET, et la maintenance d'un site transactionnel de banque à distance. Le coût des droits relatifs au système CADI.NET a été fixé à 100 KEUR ; le montant de la redevance annuelle de maintenance a été fixé à 40 KEUR au titre de l'exercice 2008.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

2. L'UIB a conclu avec l'Internationale de Recouvrement de Créances (IRC) dans laquelle elle détient 99% du capital, une convention portant sur la cession d'une créance dont le nominal s'élève à 425 KDT. Le pris de cession s'élève à 1 dinar.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

3. L'UIB a conclu une convention portant sur l'élaboration du prospectus d'augmentation du capital de la banque. Les commissions facturées par la banque à ce titre s'élèvent à 13 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05 mars 2009.

II. Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008 :

1. La Société Générale a accordé à l'UIB, en date du 9 Juillet 2008, une garantie de paiement des montants correspondant à des créances ou partie de créances, arrêtés à la date du 31.12.2007 à 50 MDT. Dans ce cadre, l'UIB a fait appel au cours de l'exercice 2008 aux garanties sur 3 relations pour un montant total de 1 804 KDT ; le solde de la garantie Société Générale restant au 31/12/2008 s'élève, en conséquence, à 48 196 KDT.

La Société Générale a perçu 191 KDT de commissions au titre de l'exercice 2008.

2. En vertu du contrat de gestion conclu entre l'UIB et l'International SICAR, le montant des fonds débloqués et gérés par la SICAR s'élève à 27 066 KDT au 31/12/2008. Le montant des commissions servies à la SICAR en rémunération des fonds gérés par elle s'élèvent à 212 KDT au titre de l'exercice 2008.

3. En vertu du contrat de services conclu entre l'UIB et la Société Générale, la Société Générale a facturé à l'UIB 382 KDT au titre des travaux d'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels et 77 KDT au titre de l'accès au réseau SWIFTNET.
4. En vertu du contrat de bail conclu en mai 1996 entre l'UIB et l'INI, la banque a facturé 9 KDT au titre de loyers de l'exercice 2008. Le contrat s'étend sur une période de 3 ans renouvelables par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation des loyers de 15% tous les 3 ans.
5. Le siège social de l'IRC a été transféré dans les locaux de l'UIB à partir du 2^{ème} trimestre 2004. La mise à disposition des locaux est faite à titre gratuit.
6. En vertu des conventions conclues respectivement entre l'UIB, l'internationale de recouvrement de créances (IRC), l'Intermédiaire International (INI) et L'international SICAR, la banque affecte son personnel salarié au profit des dites sociétés. Les montants facturés par la banque au titre de l'exercice correspondent aux salaires payés et se détaillent comme suit :
 - IRC : 66 KDT ;
 - INI : 87 KDT ;
 - International SICAR: 115 KDT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 mars 2009

2 –Rapport Ahmed Mansour

RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

Tunis le 23 mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de l'Union Internationale de Banques au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

4. Nous avons vérifié le respect par la Banque des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé que la Banque réservait antérieurement à l'exercice les intérêts impayés sur les créances courantes. Cette méthode a été abandonnée au cours de l'exercice audité. L'impact de ce changement de méthode a eu pour effet d'améliorer les résultats de l'exercice de 1,373 MDT. La correction rétroactive en pro format des états financiers de 2007, jugée par la Banque non significative (0,297 MDT), n'a pas été opérée.

Ce changement de méthode, n'appelle pas de notre part de remarques particulières.

5. Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le système informatique mis en place par la Banque du point de vue contrôles généraux informatiques, planification des ressources, activités, sécurités, plan de continuité, implémentation et entretien des applications et des bases de données, et maîtrise des chemins d'audit.

Dans ces rapports, nous avons relevé principalement ce qui suit :

- Les crédits aux particuliers ne donnent pas lieu, en majorité, à l'établissement de titres de crédit ou de chaînes d'effets, documents indispensables pour l'exercice d'éventuelles actions en recouvrement fondées sur le droit cambiaire.
- La base de données clientèle renferme des relations codifiées sans indication de leurs cartes d'identité et de leurs dates de naissance et/ou de l'immatriculation au registre de commerce. D'autres relations, identiquement identifiées, figurent sur la même base sous plusieurs codes.
- Les corrections comptables effectuées manuellement présentent, par leur nombre particulièrement élevé et par l'indisponibilité dans certains cas de supports permettant d'identifier leurs origines, une source de difficultés pour la traçabilité des opérations s'y rattachant.

Sur la base des faiblesses relevées, nous avons conclu que le système de contrôle interne et le système d'information présentent des risques pouvant agir sur la fiabilité des données et des informations financières impliquant de notre part le recours à des contrôles substantifs étendus.

Deux rapports, traitant respectivement du contrôle interne et du système d'information, ont été remis dans leurs versions définitives le 16 mars 2009 à la Direction Générale de la banque. Ils font partie intégrante du présent rapport.

6. Nous avons rencontré, lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

- a. L'appréciation de la solvabilité future des relations classées de la Banque, n'est pas toujours fondée sur des informations actualisées de leurs situations financières. Le défaut de communication par plusieurs relations d'états financiers récents en est la cause.
- b. Les garanties consenties en faveur de la Banque au titre des engagements classés ont été évaluées, à concurrence du quart environ, par application de procédures internes. Ces évaluations n'ont pas fait l'objet de confirmation par des évaluateurs externes indépendants.
- c. Un avocat sur les 39 mandatés par la banque n'a pas répondu à nos lettres de circularisation. Il en est de même de 4 correspondants tunisiens et de 19 correspondants étrangers sur respectivement 11 et 55 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières.
- d. L'indisponibilité de rapprochement entre les positions de change scripturales telles que figurant au niveau de la comptabilité et celles figurant au niveau des états de suivi extra-comptable détenu par la division Back office de la Banque.

7. Les opérations d'inventaire des valeurs effectuées à la date de clôture par la banque ont porté sur des effets financiers et commerciaux échus et à échoir, ainsi que sur les valeurs impayées objet de contentieux et les engagements par signature. Sur un total de 1.856,154 MDT, les éléments inventoriés ont couvert 1.790,464 MDT et ont fait apparaître des écarts négatifs de 335,563 MDT dont 330,413 MDT au titre des crédits dématérialisés octroyés aux clients particuliers.

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, appellent de la part de la Banque des actions urgentes de recherche, de justification et d'apurement.

8. Les résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007 pour 179,859 MDT se rattachent, à notre avis, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,869 MDT. Les états financiers de 2007, présentés comparativement, n'ont pas été retraités en conséquence.

9. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 8 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de l'Union Internationale de Banques, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 14 à 39 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

10. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration. Excepté ce qui est indiqué aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus, les informations en question n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

11. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Banque aux dispositions du texte sus indiqué. A ce sujet, nous remarquons que le cahier des charges prévu par l'article 5 du même décret a été signé par la Banque.

12. Nous avons accompli les diligences se rapportant à la pondération des actifs de la Banque en conformité avec les normes professionnelles généralement acceptées et les termes des circulaires de la B.C.T n° 24-91, 23-93, 04-99 et 12-01 datées respectivement du 17/12/1991, du 30/07/1993, du 19/3/1999 et du 4/5/2001 ; Ces actifs, portent au 31 décembre 2008, sur

1.794 MDT dont 430 MDT au titre des engagements hors bilan et représentent 61% du total du bilan et des éléments hors bilan de la Banque, diminués des garanties financières, des garanties de l'Etat, et des garanties bancaires ainsi que des provisions constituées et des agios réservés au 31 décembre 2008. Les fonds propres de la Banque totalisent 143,506 MDT et représentent environ 8,00% du total des actifs pondérés.

13. La Banque a procédé à l'appréciation des risques inhérents à ses engagements et à ses participations, conformément aux règles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

En couverture des mêmes risques et en tenant compte des recouvrements et des garanties supplémentaires obtenus durant les deux premiers mois de l'année en cours, la Banque a constitué des provisions pour 245,310 MDT réparties, au cas par cas, sur les créances et les participations et a réservé des agios pour 157,527 MDT, soit un total de 402,837 MDT.

14. En application des normes professionnelles généralement acceptées et des termes des circulaires de la B.C.T visées aux paragraphes précédents, nous avons procédé à l'étude, au cas par cas, de 95% des créances sur la clientèle. Notre étude a couvert 2.236,361 MDT sur un total de 2.348,821 MDT. La répartition par classe desdits engagements se présente (en milliers de dinars) au 31/12/2008 ainsi :

Engagements courants (0)	Engagements nécessitant un suivi particulier (1)	Engagements incertains (2)	Engagements préoccupants (3)	Engagements compromis (4)	Contentieux
1 233 323	306 446	22 922	10 482	179 103	596 544

15. Par référence aux circulaires de la B.C. T précédemment visées, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons constaté que les engagements pondérés de 19 relations dépassent individuellement le seuil de 5% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 5 fois les fonds propres de la Banque. Nous avons constaté, également, que les engagements pondérés d'une relation dépassent le seuil de 15% des fonds propres sans que leur total n'atteigne la limite de 2 fois les mêmes fonds propres de la Banque. Nous avons relevé, enfin, que les engagements de 4 groupes dépassent la limite de 25% des fonds propres de la Banque, limite prévue par le paragraphe 2 de la circulaire de la BCT n° 04-99 du 19 mars 1999.

En application des termes des mêmes circulaires de la B.C.T, nous avons procédé à l'étude de la division des risques relatifs aux engagements des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social. Il appert que le total de ces engagements est inférieur à la limite fixée par les textes de référence ci-dessus visés.

16. En application des dispositions de l'article 5 de la circulaire de la B.C.T n° 8 du 9 mai 1997, nous avons procédé, à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation de la position de change de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que la contre valeur de la position de change par monnaie n'excède pas 10% des fonds propres nets de la Banque et que la contre valeur de la position de change toutes monnaies confondues n'excède pas 20% des fonds propres nets de la Banque.

17. En application des dispositions de l'article 13 de la circulaire de la B.C.T n° 4 du 16 février 2001, nous avons procédé à partir des données de la comptabilité, à l'appréciation du ratio de liquidité de la Banque au 31 décembre 2008. Il en ressort que le ratio dégagé est de 17% inférieur au seuil minimal exigé par les textes susvisés.

Ahmed Mansour

RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

Tunis le 23 mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés par la banque de la conclusion avec les parties liées des conventions suivantes :

1. « International-Sicar »

1.1- Suivant avenant signé le 16 mars 2007, adossé à une convention datée du 13 mars 2000 avec la société « International-Sicar » contrôlée par l'UIB à hauteur de 31% et chargée, dans le cadre de ses activités, de gérer un « fonds UIB », la Banque a mis à la disposition de « l'International-Sicar » un montant de 1.110 KDT. Cet avenant a été ratifié par le conseil d'administration de l'U.I.B tenu le 18 mai 2007

Un apport additionnel de 1.041 KDT, objet d'un deuxième avenant a été mis à la disposition de « l'International-SICAR » le 25 juin 2007. Le dit apport a été autorisé par le conseil d'administration de la Banque en date du 8 juin 2007.

Les deux avenants indiqués ci-dessus, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, ont porté le montant des fonds effectivement débloqués en faveur de « l'International Sicar », au 31 décembre 2008, à 27.066 KDT.

Les conditions de gestion de ce fonds ont été fixées comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre ;

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement, calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- 20% des dividendes reçus des participations ;
- 10% des plus-values de rétrocession.

La charge subie par la banque au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar » a porté, en 2008, sur 212 KDT hors taxes.

1.2- Deux cadres de l'UIB dont le directeur général de « l'International SICAR » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la SICAR, au titre de l'année 2008, s'élève à 115 KDT.

2. « Internationale de Recouvrement des créances - IRC »

2.1- L'U.I.B a cédé au dinar symbolique à la société « Internationale de Recouvrement des créances - IRC », qu'elle contrôle à hauteur de 99,97%, une créance portant un nominal de 425 KDT totalement provisionnée par la Banque.

Cette cession, dont le contrat demeure non signé entre les deux parties, a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

2.2- Deux cadres de l'UIB sont détachés auprès de « l'Internationale de Recouvrement des créances - IRC » sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale au titre de l'année 2008 s'élève à 66 KDT.

2.3- L'UIB a conclu avec « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » une convention de co-location de l'immeuble abritant à la fois le siège de l'IRC et la direction de Tunis III. Cette convention a pris fin le 31/03/2004. A partir de cette date, les locaux, objet de ladite convention, sont occupés par « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux.

Cette convention, approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005, a continué à produire les mêmes effets au cours de l'exercice 2008.

A la fin de l'exercice 2008, l'UIB a mis à la disposition de « l'Internationale de Recouvrement des Créances - IRC » à titre gracieux un autre immeuble abritant actuellement son siège social en remplacement de l'immeuble cité ci-dessus.

3. « Intermédiaire International - INI »

3.1- L'U.I.B a conclu le 15 novembre 2006 avec sa filiale « Intermédiaire International - INI » qu'elle contrôle à hauteur de 52,42% une convention soumise au conseil d'administration de la banque en date du 18 mai 2007. En vertu de cette convention, l'U.I.B confie à « l'Intermédiaire International - INI » l'exécution des ordres de bourses (achats et ventes) collectés par le réseau des agences de la banque. En contrepartie, la rémunération de la filiale est fixée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des finances du 27 mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, et à 0,4% HT au titre des frais de courtages sur les transactions réalisées en faveur de la banque.

Cette convention, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 Août 2007, a continué à produire ses effets au cours de l'exercice audité. Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 1,7 KDT.

3.2- L'U.I.B a confié en 2008 à « l'Intermédiaire International - INI » l'élaboration du document de référence et de la note d'augmentation du capital de l'UIB ainsi que l'élaboration du prospectus abrégé mis à la disposition du personnel de la banque à l'occasion de l'augmentation du capital de la société générale.

Les prestations facturées à la banque par « l'Intermédiaire International - INI » ont porté, en 2008, sur 13 KDT.

Ces prestations ont été autorisées par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elles seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

3.3- Deux cadres de l'U.I.B, dont le directeur général de « l'Intermédiaire International INI » sont détachés auprès de cette dernière sur la base de contrats de détachement individuels moyennant facturation à l'identique des coûts salariaux subis par la banque. Le montant mis à la charge de la filiale, au titre de l'année 2008, s'élève à 87 KDT.

3.4- L'UIB a conclu avec « l'intermédiaire international - INI » un contrat de location daté du mois de mai 1999 portant sur le siège social de cette dernière pour une durée de 3 ans renouvelable. La charge supportée à ce titre par « l'INI » au cours de 2008 s'élève à 9 KDT.

4. « La Société Générale »

4.1- Un projet de contrat de services entre la « Société Générale » et l'U.I.B a été autorisé par le conseil d'administration du 10 juillet 2008 ayant pour objet la fourniture au cours de l'exercice 2008 de prestations d'assistance en faveur de l'U.I.B moyennant une rémunération calculée sur la base de 770 € par jour/homme plafonnée par an à 350.000 € dont 60.000 € pour l'accès au réseau Swiftnet.

Les prestations couvertes par ce projet de contrat portent sur :

- L'assistance dans l'amélioration de l'organisation de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la conduite du changement lié à l'approbation progressive du projet Alyssa (formation, adaptation ...)

- L'assistance pour la négociation de contrats afin de faire bénéficier l'UIB des prix du groupe Société Générale ;
- La formation du personnel de l'U.I.B ;
- L'assistance dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- L'assistance au démarchage commercial des tunisiens résidents en France.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

4.2- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en date du 5 mai 2004, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET. Le montant total des frais relatifs à ces prestations, facturé mensuellement par la Société Générale, s'élève à 42 K€ au titre de 2008.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

4.3- L'UIB a mis en place courant l'exercice 2008 un Site transactionnel de Banque à distance sur internet à travers le système CADINET mis à sa disposition par la « Société Générale ».

Le contrat de services correspondant, en cours de signature, a pour objet la création et la maintenance du Site transactionnel en question. L'annexe 4 dudit contrat prévoit que le coût des droits relatifs au système CADINET à la charge de l'UIB est fixé au titre de l'exercice 2008 à 100.000 € et que le montant de la redevance annuelle de maintenance et d'assistance est fixé pour la même période à 40.000 €. Les droits relatifs au système CADINET ont été constatés parmi les immobilisations de l'UIB à hauteur de 184 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque en date du 5 mars 2009, elle sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

4.4- Une garantie a été donnée par « La Société Générale » au profit de l'UIB pour 50 MDT représentant un « engagement de paiement » des montants correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur les créances ou parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies des provisions nécessaires au 31 décembre 2007. Cet engagement ouvre droit à un paiement de l'engagement, de la part de l'obligé, au terme de la cinquième année pour le montant du solde de l'engagement souscrit.

En contrepartie de la « garantie » en question, l'UIB a constaté au titre de l'exercice 2008 parmi ses charges des commissions en faveur de « La Société Générale » pour 191 KDT.

Cet engagement a été ratifié par le conseil d'administration de la banque du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2008.

Le 16 mars 2009, l'UIB a notifié une mise en jeu partielle de la dite garantie pour la somme de 1,804 MDT suite à une perte définitive constatée courant 2008 sur les engagements d'un groupe de sociétés. Le paiement correspondant par « La Société Générale » n'est pas intervenu jusqu'à la date du présent rapport.

4.5- Un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du 19 mars 1999.

Le Prêt sera remboursé en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12/11/2013 à l'initiative de l'Emprunteur et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

4.6- Un contrat de prêt subordonné à durée déterminée a été signé en date du 12 novembre 2008 entre « La Société Générale » et l'UIB ayant pour objet la mise à la disposition par « La Société Générale » au profit de l'UIB d'un prêt de 40 MDT sur une durée de 10 ans qui s'inscrit dans le cadre du respect par l'Emprunteur des règles prudentielles applicables aux banques en Tunisie, suivant la réglementation en vigueur notamment la circulaire BCT N° 99-04 du 19 mars 1999.

Le prêt en question est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. La charge d'intérêts subie par l'UIB a porté, en 2008, sur 291,666 KDT.

Ce prêt a été autorisé par le conseil d'administration du 10/07/2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 09 Août 2008.

♦ ♦ ♦

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits ainsi que des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Autres informations

5.1- Parmi les notes aux états financiers, celle portant le n° 32 indique, dans son dernier paragraphe, que l'engagement, à titre professionnel, de certains administrateurs, personnes physiques et morales, parmi les actionnaires minoritaires de la banque, totalise, au 31 décembre 2008, la somme de 18.160 KDT et que l'encours total de leurs dépôts s'élève, à la même date, à 2.760 KDT.

5.2- Les mêmes notes font état des opérations financières réalisées par l'U.I.B avec « La Société Générale » ; ces opérations sont détaillées par la note n°32 comme suit :

- L'encours des placements en devises chez la société mère s'élève, au 31 décembre 2008, à 71 903 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
USD	3 474	4 598
EUR	36 290	66 734
SEK	3 369	571
TOTAL GENERAL		71 903

- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties reçues de « La Société Générale » par l'U.I.B sur concours à la clientèle s'élève à 60.342 KDT.
- Les garanties reçues de « La Société Générale » pour couvrir des opérations de financement de la clientèle s'élèvent à 252.023 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des garanties émises auprès de « La Société Générale » s'élève à 8.336 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Export », contractés auprès de « La Société Générale » s'élève à 423 KDT.
- L'encours, au 31 décembre 2008, des « Credoc Import » contractés auprès de la Société Générale s'élève à 47.454 KDT, détaillés comme suit :

Devises	Montants	Cv Dinars
YEN	357	5
USD	6 540	8 656
EURO	19 381	35 639
GBP	8	15
EURO	1 707	3 139
TOTAL GENERAL		47 454

- L'encours, au 31 décembre 2008, des opérations d'achat et de vente au comptant s'élèvent respectivement à 221 KDT et 5017 KDT, détaillés comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
ACHAT AU COMPTANT	EUR	120	221
TOTAL		120	221
VENTE AU COMPTANT	USD	319	422
VENTE AU COMPTANT	EUR	2 406	4 424
VENTE AU COMPTANT	SEK	1 007	171
TOTAL			5 017

Ces opérations, autorisées par la législation en vigueur, n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Ahmed Mansour

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **11 avril 2009**. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, M Nouredine HAJJI (AMC) et M Ahmed MANSOUR.

Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2008
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	59 062	49 525
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	241 830	257 831
Créances sur la clientèle	(3)	1 677 617	1 316 016 *
Portefeuille-titres commercial	(4)	652	1 107
Portefeuille d'investissement	(5)	66 587	54 767
Titres mis en équivalence	(6)	4 765	4 563
Valeurs immobilisées	(7)	30 224	28 862
Actif d'impôt différé		51 843	152
Autres actifs	(8)	35 231	32 745 *
TOTAL ACTIF		2 167 812	1 745 568
PASSIF			
Banque centrale et C.C.P	(9)	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(10)	76 294	43 986
Dépôts et avoirs de la clientèle	(11)	1 774 578	1 616 698
Emprunts et ressources spéciales	(12)	109 134	31 922
Passif d'impôt différé		961	439
Autres passifs	(13)	82 482	70 405 *
TOTAL PASSIF		2 043 449	1 763 451
Intérêts des minoritaires		208	486
CAPITAUX PROPRES			
Capital		196 000	106 000
Réserves consolidées et assimilées		(124 320)	54 307 *
Résultat reporté		0	0
Actions propres		0	0
Résultat net consolidé		52 474	(178 675) *
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(14)	124 154	(18 368)
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		2 167 812	1 745 568

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat des Engagements Hors Bilan consolidé**Arrêté au 31 Décembre 2008****(Unité: en milliers de dinars)**

	Note	31/12/2008	31/12/2007
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	15	490 194	188 917
HB 2- Crédits documentaires	16	75 497	120 820
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		565 691	309 737
ENGAGEMENTS DONNES			
	17		
HB 4-Engagements de financement donnés		122 260	32 986 *
HB 5- Engagements sur titres		0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		122 260	32 986
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	18	831 007	536 638
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		831 007	536 638

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat de résultat consolidé
Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
(Unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts et revenus assimilés	(19)	103 177	82 159 *
Commissions perçues	(20)	31 915	26 818 *
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(21)	7 165	4 904 *
Revenus du portefeuille d'investissement	(22)	3 063	3 903 *
Total produits d'exploitation bancaire		145 319	117 784
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(23)	52 766	47 739 *
Commissions encourues	(24)	1 905	1 615 *
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	(25)	0	0 *
Total charges d'exploitation bancaire		54 671	49 354
PRODUIT NET BANCAIRE		90 648	68 429

Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(17 524)	(173 289)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(602)	(2 380)
Autres produits d'exploitation		26	7 *
Frais de personnel	(26)	(50 638)	(41 851) *
Charges générales d'exploitation	(27)	(15 914)	(16 801) *
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(4 514)	(12 692)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		356	311
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 837	(178 265)
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	(28)	(589)	(52) *
Impôts sur les sociétés	(29)	51 021	(389)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		52 269	(178 706)
Intérêts des minoritaires		(205)	(31)
RESULTAT NET CONSOLIDE		52 474	(178 675)
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	(31)	2,677	(16,856)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

(Unité: en millier de dinars)

	Exercice 2008	Exercice 2007
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	138 328	141 301
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(54 897)	(52 780)
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	(157)	(26 125)
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	(382 099)	(93 448)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	159 189	130 310
Titres de Placement	7	(781)
Sommes versées au personnel & créiteurs divers	(60 727)	(41 159)
Autres flux de trésorerie	6 467	16 255
Impôt sur les sociétés	(292)	(1 101)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(194 182)	72 471
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	2 860	4 718
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	(11 767)	69 221
Acquisitions/cessions sur immobilisations	(5 896)	(1 106)

Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(14 802)	72 833
--	-----------------	---------------

ACTIVITES DE FINANCEMENT

Augmentation/diminution ressources spéciales	(3 312)	(1 806)
Décaissement suite au remboursement de prêts	80 000	0
Dividendes versés	0	0
Encaissement suite à la libération du capital	90 000	0

Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	166 688	(1 806)
--	----------------	----------------

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(44 296)	143 498
Liquidités et équivalents en début d'exercice	249 248	105 750

Liquidités et équivalents en fin d'exercice	(30)	204 952	249 248
--	-------------	----------------	----------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale NCT 1 ;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2008.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- la société mère : UIB
- les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif ;
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

Méthodes de consolidation

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et ajustée ensuite pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
L'Intermédiaire International	Financier	52,42%	Filiale	Intégration Globale	52,42%
Internationale SICAR	Financier	31%	Associée	Mise en Equivalence	33,6%
Arab International Lease	Financier	20%	Associée	Mise en Equivalence	20,00%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios et intérêts réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2008 et au sens de la circulaire BCT 91-24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée en décembre 2008.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé est déduit des résultats.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

▪	B2 : actifs incertains	20 %
▪	B3 : actifs préoccupants	50 %
▪	B4 : Actifs compromis	100 %

Traitement des impayés

• Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés en contrepartie de comptes d'intérêts réservés. Ils sont ainsi présentés en net à l'actif du bilan. Les intérêts et commissions sur CMT réglés par le débit de comptes clients qui ont été classés douteux à posteriori sont déduits des produits de la banque et logés dans les chapitres d'intérêts et commissions réservés prévus à cet effet.

5.3- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

5.4- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

5.5- Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Traitement des titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique "résultat consolidé". Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : "Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence".

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

5.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Il a été décidé de procéder aux retraitements suivants, sur les chiffres au 31/12/2007, suite aux retraitements opérés sur les états financiers de la société mère :

Rubrique Retraitée	Mont.	Commentaires
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	96	Reclassement des Frais sur Avals pour 15 KDT et des Intérêts sur Comptes Personnel pour 80 KDT de PR2

PR2- Commissions perçues	112	Reclassement des Pertes de change pour (118 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3) et des commissions sur engagement de garantie pour 6 KDT en PR1
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	158	Reclassements des intérêts sur prêts indivis pour 158 KDT en PR4
CH2 - Commissions encourues	197	Reclassement des commissions sous-délégataire de change pour 52 KDT en déduction du poste PR3 et des charges de commissions sur garantie reçue SG pour 146 KDT en CH1
CH3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	226	Reclassement des Pertes de change pour (226 KDT) en déduction des Gains Nets sur Op° de change (PR3)
CH6 - Frais de personnel	8	Reclassement de frais divers pour 8 KDT en CH7
CH7 - Charges générales d'exploitation	757	Reclassement des frais d'exploitation bancaires pour 383 KDT en CH2 et de frais de formation professionnelle pour 128 KDT et de charges fiscales sur salaires pour 246 KDT en CH6
	109	Reclassement de pénalités pour 109 KDT en CH9
PR8/CH9 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	724	Reclassement de charges diverses d'exploitation en CH7 pour 724 KDT

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31/12/2008 et au 31/12/2007 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- les commissions entre sociétés du Groupe ;
- les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB ;
- les cessions de créances par l'UIB à la société Internationale de Recouvrement de Créances.
- les charges de personnels facturées par l'UIB à ses filiales

NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***NOTES SUR LES POSTES D'ACTIF****Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 59.062 KDT contre 49.525 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE PRINCIPALE ESPECES	7 897	5 713
ESPECES EN ROUTE	2 199	2 476
FONDS DE ROULEMENT CHEZ IBS	287	293
ALIMENTATION GAB	3 613	2 736
CAISSE PRINCIPALE ESPECES EN DEVISES	832	498
BCT COMPTE ORDINAIRE	42 638	36 046
REMISE DE FONDS A IBS	1 334	1 258
CCP COMPTES ORDINAIRES	893	1 205
INT/COMPTES BCT A PAYER	0	(6)
CHEQUE BCT EMIS	(26)	19
S/Total	59 667	50 237
PROVISION DEPRECIATION CAISSE/BCT/CCP	(604)	(712)
Total	59 062	49 525

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 241.830 KDT contre 257.831 KDT au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
PLACEMENT DE DEVISES CHEZ BCT	124 906	162 478
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	71 903	61 718
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	24 085	18 187
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS LOCAUX	0	431
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	9 140	14 459
AUTRES CREANCE / CONFRERES	6 000	0
AUTRES CREANCES/ SG	1 804	0
AUTRES CONCOURS	4 110	1 093
S.Total	241 947	258 366
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(117)	(535)
Total	241 830	257 831

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2008, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 1.677.617 KDT contre 1.316.016 KDT au 31/12/2007, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	494 983	484 149
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	1 673 973	1 297 359
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	17 845	20 984
TOTAL	2 186 801	1 802 492
AGIOS RESERVES ET PROVISIONS	(509 184)	(486 476)
Total Net des Provisions	1 677 617	1 316 016

Les provisions et les réservations sur crédits à la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(322 226)	(308 731)
Total Provisions Risque De Contre Partie	(322 226)	(308 731)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(134 855)	(125 597)
INT RESERVES / CONSOLIDATIONS	(8 865)	(12 191)
INT RESERVES/ CREDITS A COURT TERME	(31 614)	(31 344)
INT/RESERVES /CREDITS MOYEN TERME	(4 645)	(3 412)
INT RESERVES/CREDITS/RESSOURCES SPECIALES	(3 177)	(1 033)
COMMISSIONS RESERVEES/CAUTIONS TND	(450)	(387)
AUTRES COMMISSIONS RESERVEES	(684)	(66)
PRODUITS DIVERS RESERVES	(2 668)	(3 715)
Total Intérêts & Agios Réservés	(186 958)	(177 745)
Total	(509 184)	(486 476)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 652 KDT au 31/12/2008 contre 1.107 KDT au 31/12/2007.

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise 66.587 KDT au 31/12/2008 contre 54.767 KDT au 31/12/2007 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
-TITRES D'INVESTISSEMENT	66 585	53 982
-TITRES DE PARTICIPATIONS	4 805	4 098
S/Total	71 390	58 080
-PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES DE PART.	(4 803)	(3 313)
Total	66 587	54 767

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 500	2 000
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	45	60
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	36 000	23 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	676	868
FONDS GÉRÉ SICAR	27 066	27 356
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERE SICAR	1 298	698
TOTAL	66 585	53 982

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 4 750 KDT à la date du 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007	Variation
TITRES AIL	2 646	2 494	152
TITRES INTERNATIONAL SICAR	2 104	2 069	36
Total	4 750	4 563	188

La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence est portée dans la rubrique « Quote-part dans les entreprises mises en équivalence » au niveau de l'état de résultat consolidé.

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent un solde net de 30.224 KDT au 31/12/2008 contre 28.862 KDT au 31/12/2007 détaillé comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
FONDS DE COMMERCE	256	256
(-) AMORTISSEMENTS FONDS DE COMMERCE	(100)	(87)
LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	4 216	3 956
(-) AMORTISSEMENTS LOGICIELS INFORMATIQUES ACQUIS	(2 565)	(1 937)
IMMOBILISATIONS EN COURS	180	0
Total	1 988	2 189

Immobilisations corporelles :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
IMMEUBLE D 'EXPLOITATION	9 913	9 397
(-) AMORTISSEMENTS	(3 295)	(3 092)
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 756	2 965
(-) AMORTISSEMENTS	(338)	(302)
MATÉRIEL ROULANT	1 737	1 648
(-) AMORTISSEMENTS	(1 253)	(1 045)
MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	5 533	5 571
(-) AMORTISSEMENTS	(4 868)	(4 727)
MATÉRIEL POUR TRAITEMENT INFORMATIQUE	10 082	10 923
(-) AMORTISSEMENTS	(10 080)	(10 921)
IMMOBILISATIONS MATÉRIELS INFORMATIQUES	7 307	6 349
(-) AMORTISSEMENTS	(3 121)	(2 127)
AMÉNAGEMENTS AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	13 384	12 834
(-) AMORTISSEMENTS	(11 099)	(10 633)
TERRAINS	4 306	4 306
MATÉRIEL AMICAL	18	18
(-) AMORTISSEMENTS	(18)	(18)
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	4	4
(-) AMORTISSEMENTS	(4)	(4)
EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	101	102
(-) AMORTISSEMENTS EQUIPEMENT LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL	(51)	(45)
MOBILIER DE BUREAU	1 363	1 153
(-) AMORTISSEMENTS	(417)	(289)
MATÉRIEL DE BUREAU	1 639	1 204
(-) AMORTISSEMENTS	(356)	(210)
AMÉNAGEMENT IMMEUBLES EN LOCATION	4 535	1 936
(-) AMORTISSEMENTS	(703)	(381)
IMMOBILISATION CABLAGE INFORMATIQUE	242	225
(-) AMORTISSEMENTS	(75)	(52)
CABLAGES	65	41
(-) AMORTISSEMENTS	(12)	(7)
ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	1 045	968
(-) AMORTISSEMENTS ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE	(313)	(211)
IMMOBILISATIONS EN COURS	210	1 092

Total	28 236	26 673
--------------	---------------	---------------

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2008, 51.843 KDT contre 152 KDT au 31 décembre 2007. Ce chiffre correspond principalement au droit de déductibilité future des dotations aux provisions constatés en 2007, mais non déduites dans le même exercice en raison de l'insuffisance du résultat fiscal.

Cet actif d'impôts différés n'a pas été constaté en 2007 en raison de l'incertitude de déductibilité future. Cette incertitude ayant été levée suite aux conclusions du contrôle fiscal, l'actif d'impôt a pu être constaté dans le résultat de l'exercice 2008.

Note 9 : Autres actifs

Ce poste présente un solde de 35.231 KDT au 31/12/2008 contre 32.745 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	640	525
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	31 951	31 294
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	13 966	14 839
AUTRES	282	1 295
S/Total	46 839	47 953
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(10 123)	(12 510)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE *	(1 485)	(2 698)
S/Total	(11 608)	(15 208)
Total	35 231	32 745

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**Note 10 : Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente un solde de 76.294 KDT au 31/12/2008 contre 43.986 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	74 025	41 279
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	362	520
AUTRES SOMMES DUES	1 907	2 188
Total	76 294	43 986

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
EMPRUNT/LE MARCHE MONETAIRE	35 400	39 747
CORRESPONDANTS ETRANGERS NOSTRI	149	501
CORRESPONDANTS ETRANGERS LORI	38 471	976
DETTES RATTACHEES	5	55
Total	74 025	41 279

Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente un solde de 1.774.578 KDT au 31/12/2008 contre 1.616.698 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DEPOTS A VUE	689 752	619 537
COMPTES EPARGNES	606 296	566 170
COMPTES A TERME ET BONS DE CAISSE	401 670	351 996

CERTIFICATS DE DEPOTS	4 495	2 471
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	72 365	76 524
Total	1 774 578	1 616 698

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 109.134 KDT au 31/12/2007 contre 31.922 KDT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
RESSOURCES SPECIALES	28 507	31 819
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	0
DETTES RATTACHEES	627	103
TOTAL	109 134	31 922

Note 13 : Autres passifs

Ce poste présente un solde de 82.482 KDT au 31/12/2008 contre 70.405 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT	1 336	1 725
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	55 302	44 322
AUTRES COMPTES DE PASSIF	7 788	7 140
PROVISIONS POUR PASSIFS	18 056	17 218
TOTAL	82 482	70 405

NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES**Note 14 : Capitaux propres**

A la date du 31-12-2008, le capital social du Groupe s'élève à 196 000 KDT correspondant au capital de la société mère UIB. Il est composé de 17 600 000 d'actions et de 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT, libérés en totalité.

Les capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2008, accusent au 31/12/2008 un total de 124.019 KDT contre (18.372) KDT au 31/12/2007. Les contributions de chaque société du périmètre dans les capitaux propres du Groupe, pour l'exercice 2008, se présentent comme suit:

Désignation	UIB	INI	IRC	SICAR	AIL	TOTAL
CAPITAL	196 000	0	0	0	0	196 000
RESERVES CONSOLIDEES & ASSIMILEES	(123 627)	(537)	(1 016)	445	414	(124 320)
ACTIONS PROPRES						0
RESULTAT NET CONSOLIDE	52 558	(147)	(143)	54	152	52 474
Total Capitaux Propres Au 31.12.2008	124 931	(684)	(1 158)	500	566	124 154

ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 490.194 KDT au 31 décembre 2008 contre 188.917 KDT au 31 décembre 2007. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	142 147	107 213
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	327 807	60 815
AVALS DONNES EN DINARS	4 970	3 833
AVALS DONNES EN DEVISES	2 478	2 300
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	0	400

AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 462	3 026
GARANTIES DONNEES A DES CORRESPONDANTS LOCAUX	11 330	11 330
Total	490 194	188 917

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 75.497 KDT au 31 décembre 2008 contre 120.820 KDT au 31 décembre 2007. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	28 012	17 210
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	18 396	15 558
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	15 604	7 467
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	7 926	5 619
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	37	35
S.Total Credoc Import	69 975	45 889
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT *	5 101	73 783
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP *	422	1 148
S.Total Credoc Export	5 523	74 931
TOTAL	75 497	120 820

* Un retraitement est effectué pour les besoins de la comparabilité.

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 122.260 KDT au 31 décembre 2008 contre 32.986 KDT au 31 décembre 2007. Les engagements de financements donnés au 31 décembre 2007, ont été retraités rétrospectivement pour les besoins de la comparabilité du montant des découverts autorisés et non utilisés de 27 872 KTND.

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 831.007 KDT au 31 décembre 2008 contre 536.638 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	39 443	39 426
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	453 880	128 034
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	337 684	369 178
Total	831 007	536 638

Les garanties reçues de l'Etat et des institutions d'assurances représentent un solde de 39.443 KDT au 31 décembre 2008 contre 39.426 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
SOTUGAR	10 820	7 944
FNG ET FOPRODI	4 216	4 164
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	24 407	27 318
Total	39 443	39 426

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 453.880 KDT au 31 décembre 2008 contre 128.034 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	327 807	60 814
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	14 636	14 636
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	63 241	2 584

GARANTIE DONNEE PAR LA SG SUR CREANCES CLASSEES	48 196	50 000
Total	453 880	128 034

Les garanties reçues des la clientèle totalisent 337.684 KDT au 31 décembre 2008 contre 369.178 KDT au 31 décembre 2007 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES	24 088	11 744
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES **	313 596	357 434*
Total	337 684	369 178

* les garanties reçues de la clientèle au 31 décembre 2007 ont été retraitées rétrospectivement à des fins de comparabilité.

** le solde concerne exclusivement les garanties expertisées sur les créances classées.

ETAT DE RESULTAT

Note 19 : Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 103.177 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	4 337	4 436
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE *	94 517	74 749
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	4 323	2 973
Total	103 177	82 159

* En 2008, la banque a commencé à comptabiliser parmi ses produits les intérêts impayés sur les clients sains. Au 31 décembre 2007, ces intérêts totalisaient 297 KDT.

Note 20 : Commissions

Le solde de ce poste s'élève à 31.915 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TOTAL GENERAL	31 915	26 818
OPERATIONS SUR EFFETS CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES	19 945	18 668
Effets, chèques et opérations diverses	14 136	13 329
Effets à l'encaissement	79	81
Effets escomptés	138	126
Opérations diverses sur effets	125	134
Opérations par chèques en Dinars ou en Dinars convertibles	2 932	3 073
Opérations de virements	1 703	1 708
Opérations sur titres	50	53
Avals, cautions et acceptations bancaires	133	130
Location de coffres-forts	40	33
Règlement de succession	72	66
Commissions de comptes	1 820	1 539
Commissions de découvert	1 389	1 418
Frais de tenue de comptes	5 655	4 968
Commissions sur billets de trésorerie	14	26
Opérations monétiques & télématiques	5 795	5 313
COMMISSIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR	3 137	2 772
Commissions sur Credoc & Cautions à l'Etranger	322	310
Commissions sur Remises Documentaires & Transferts	2 734	2 373
Autres Commissions	81	89
COMMISSIONS SUR CREDITS	8 232	4 553
Commissions de Mise en place	5 374	3 409

Commissions Assurance sur Crédits	2 138	789
Commissions de Traitement	720	355
COMMISSIONS D'INTERMEDIATION	242	213
AUTRES COMMISSIONS	359	612

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève à 7.165 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- AUTRES INTERETS SUR PLACEMENTS	7	110
- GAIN NET SUR OPERATIONS DE CHANGE	7 158	4 794
Total	7 165	4 904

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.063 KDT au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	2 316	3 249
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	99	100
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	523	396
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	125	158
Total	3 063	3 903

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 52.766 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	4 400	3 031
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	47 457	44 305
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	903	403
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	5	0
Total	52 766	47 739

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 1.905 KDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEVICES	57	59
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	152	162
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT *	10	(16)
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	136	103
- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	26	20
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	230	185
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	450	491
- FRAIS DE GESTION DU FONDS GERE SICAR	240	229
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	87	86
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	518	297
Total	1 905	1 615

* Les commissions de recouvrement ont fait l'objet d'une correction relative à une erreur produite en 2006.

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 17.524 KDT au 31/12/2008 :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
COÛT NET DU RISQUE CLIENTELE	(18 086)	(146 354)
COÛT NET DU RISQUE DIVERS	561	(26 935)
TOTAL	(17 524)	(173 289)

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(26 827)	(146 885)
PERTES COUVERTES	(3 687)	(184)
PERTES NON COUVERTES	(1 730)	(840)
REPRISES PROV. DEVENUES DISPONIBLES	10 471	1 555
REPRISE SUR PROVISIONS UTILISEES	3 687	0
Coût Net du Risque de Contrepartie	(18 086)	(146 354)

Le coût net du risque divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS	(1 988)	(26 935)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(2 064)	0
REPRISES SUR PROVISIONS	4 613	0
TOTAL	561	(26 935)

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement:

Les dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement totalisent 602 KDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(1 588)	(227)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(381)	(2 158)
PROFIT/REALISATION TITRE PARTICIPATION	1 150	(0)
P&P EXCEP / REALISATION TITRES DE PARTICIPATION	0	0
REP DE PROV/TITRES PARTICIPATION	123	0
REPRISE PROV/FONDS GERE SICAR	94	5
Total	(602)	(2 380)

Note 27 : Frais de Personnel

Les Frais de personnel totalisent 50.638 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- REMUNERATION DU PERSONNEL	(38 257)	(31 248)
- CHARGES SOCIALES	(10 573)	(8 742)
- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(1 808)	(1 862)
Total	(50 638)	(41 851)

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les Charges générales d'exploitation totalisent 15.914 KDT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	(13 670)	(7 883)
FRAIS DIVERS DE GESTION	(2 244)	(8 918)

Total	(15 914)	(16 801)
--------------	-----------------	-----------------

Note 29 : Impôt sur les sociétés:

Le groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35%). La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008 totalise 308 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- IMPOT COURANT	(151)	(123)
- IMPOT DIFFERE	52 172	(265)
Total	51 021	(388)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 30 : Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 204.952 KDT au 31/12/2008 contre 249.248 KDT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	59 667	50 237
- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	223 069	242 419
- DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES & FINANCIERS	(77 783)	(43 408)
Total	204 952	249 248

AUTRES NOTES**Note 31 : Résultat par action**

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET (EN KDT)	52 474	(178 674)
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONS ORDINAIRES (EN KDT)	52 474	(178 674)
NOMBRE MOYEN D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES	19 600 000	10 600 000
Résultat par action (en DT)	2,677	(16,856)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 34 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/03/2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

1- Rapport AMC Ernst & Young**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers Consolidés - exercice clos le 31-12-2008****Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'UIB au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'UIB. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion

Au terme de nos travaux, nous exprimons les réserves suivantes :

- La banque a comptabilisé en 2008 un actif d'impôt différé lié au report déficitaire au niveau de la société mère pour un montant de 51 544 KDT (ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés n° 8). Ce traitement n'a pas été effectué conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relatives aux corrections d'erreurs. Les résultats consolidés de l'exercice 2008 devraient être réduits à hauteur de 51 544 KDT et les capitaux propres d'ouverture et les données comparatives de l'exercice 2007 retraités conformément aux dispositions de la norme.
- La banque a comptabilisé des reprises de provisions à hauteur de 1 263 KDT résultant de la réévaluation des garanties sur certaines relations classées sans que cette reprise ne corresponde à un recouvrement effectif ni amélioration de la classe de risque. Le résultat de l'exercice est sur estimé à concurrence de ce montant.
- La banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour 942 KDT imputée en intégralité sur le résultat de l'exercice 2008. Le traitement adopté par la banque est inapproprié puisque la provision comptabilisée ne correspond pas au passif encouru par la banque au 31/12/2008 par référence au cadre

conceptuel de la comptabilité financière. A titre indicatif, le montant de ce passif par référence aux normes internationales (IAS 19) est estimé au 31/12/2008 à 2 266 KDT ;

- La comptabilisation, pour la première fois, des provisions pour départ à la retraite (comme indiqué dans le paragraphe précédent) et l'application de nouvelles règles d'activation des agios réservés sur les crédits à moyen terme (telle que mentionnée au niveau de la note aux états financiers n°19) n'ont pas donné lieu aux traitements de changement de méthodes comptables conformément à la norme comptable 11. Le résultat de l'exercice 2008 et les capitaux propres d'ouverture devraient être ajustés en conséquence ;

A notre avis et sous réserve des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

La sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2008 appellent de notre part les mêmes réserves que celles formulées ci-dessus.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 24 mars 2009

2- Rapport Ahmed Mansour

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2008

Tunis le 27 Mars 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale du 29 mai 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du « Groupe Union Internationale de Banques » au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos à la même date ; ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur ces états financiers sur la base de notre audit.
2. Nous avons effectué notre audit selon les normes généralement admises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, considérés dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.
3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Union Internationale de Banques comprend, outre la société mère, quatre autres entreprises dont deux ont été mises en équivalence, à savoir : « Arab International Lease » (AIL), « l'International Sicar », et deux ont été intégrées globalement ; il s'agit de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances (I.R.C) » et de la société « Intermédiaire International »(INI).
4. Antérieurement à l'exercice audité, la Banque s'est abstenue de constater les actifs d'impôts différés au titre des excédents de provisions constatées par rapport à ses

résultats fiscaux, en raison des incertitudes quant à leur déductibilité fiscale future. Courant l'exercice 2008 et sur la base des résultats du contrôle fiscal approfondi ayant couvert les exercices 2003 à 2007, la direction de la Banque a changé ses estimations et a constaté un actif d'impôt différé pour un montant de 51,545 MDT en contre partie des résultats consolidés de l'exercice 2008.

S'agissant, à notre avis, de changement d'estimation, le traitement en question, conforme aux prescriptions de la norme comptable nationale n° 35 et internationale IAS 12, n'appelle pas de notre part de remarques particulières ; étant précisé que le même traitement n'est pas opéré au niveau des comptes individuels en application des normes tunisiennes en la matière.

5. Nous avons obtenu de l'Union Internationale de Banques communication des états financiers et des liasses de consolidation des sociétés considérées dans le périmètre de consolidation. Les liasses en question ont été préparées par les directions des sociétés concernées et ont été soumises à la vérification de leurs commissaires aux comptes, exception faite de celle de l'AIL. Concernant les rapports des commissaires aux comptes, seul celui de « Arab International Lease » nous a été communiqué.

6. En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Union Internationale de banques, nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de l'exercice 2008 des réserves portant principalement sur les risques inhérents à la faiblesse du système de contrôle interne et du système d'information.

Notre opinion est également motivée par des limitations rencontrées lors de nos travaux et par des qualifications portant sur les opérations d'inventaire des valeurs de la banque et sur le rattachement des résultats déficitaires dégagés au titre de l'exercice 2007, aux exercices 2006 et antérieurs pour 173,869 MDT.

Ces qualifications figurent aux paragraphes 5 à 8 de notre rapport général de commissariat aux comptes relatif aux états financiers de 2008.

7. Il a été procédé à l'annulation des opérations réciproques portant sur les cessions des créances antérieurement consenties par l'U.I.B en faveur de sa filiale « l'Internationale de recouvrement des créances (I.R.C) », moyennant la réintégration, parmi les actifs du groupe, des éléments figurant au niveau du bilan de la filiale et l'élimination des profits réalisés par la société mère. Les pertes subies par l'U.I.B au titre des décotes appliquées sur les garanties cédées, n'ont pas fait l'objet de retraitement par référence à la valeur actuelle des garanties concernées.

8. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes 5 à 7 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du « Groupe Union Internationale de Banques », arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 5 à 29 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date.

Ahmed Mansour